# le franco albertain

Mercredi le 19 mars Volume 8 Numéro 16

15 cents


**Carrefour 75**

## Un miroir des contrastes de notre minorité

par Roger Parent

Carrefour 75... deux réunions, un banquet, un spectacle... un miroir des contrastes de notre minorité .

### Deux réunions

Plus de francophones devraient apprendre à parler en public. Les voix monotones, les opinions embrouillées, les commentaires hors propos ont · un bon nombre, de sorte qu'à 16h.30, plusieurs avaient abandonné leurs places. Pour bien "carrefourer" cette année, on a dû avoir les fesses dures.

### L'assemblée de l'A.E.B.A.

**("ils enseignaient le français en cachette...")**

La connaissance de la discrimination voilée sous laquelle ont travaillé les premiers éducateurs bilingues de la province permet l'appréciation des sacrifices énormes qui se sont faits dans le passé.

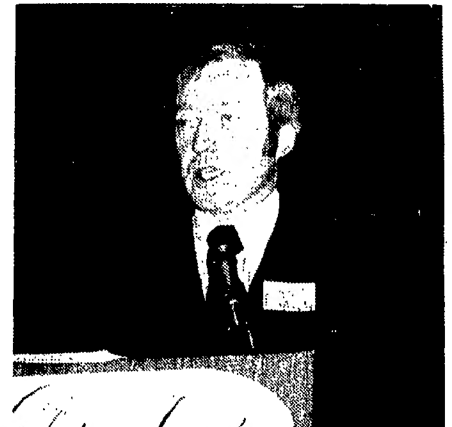
Le président de l'Association des Educateurs bilingues de l'Alberta, Monsieur Bussière, a entrepris en 1974 la préservation de l'histoire de cette organisation qui existe depuis les années 30. En même temps, les liens avec le gouvernement provincial ont été fortifiés par le rapprochement avec l'A.C.F.A. et le Conseil Français. Leur concours littéraire et leur concours "Maîtrise de la Parole", ainsi que les activités des cercles régionaux nous révèlent des professeurs qui transmettent une langue et une culture par des oeuvres, non par des mots.

### L'assemblée de l'A.C.F.A.

**(La plus riche et la mieux organisée de toutes les associations francophones minoritaires.)**

La position de président-général de l'A.C.F.A. a été confiée à Hervé Durocher. Le président sortant, Monsieur McMahon, a décrit son terme comme une expérience humaine et enrichissante. "Frank" a décentralisé l'A.C.F.A. en favorisant le développement des associations régionales. Figurent aussi à sa contribution: la vente de CHFA à Radio-Canada, l'achat de l'Imprimerie La Survivance, le projet de vendre le C.U.S.J., l'éducation pré-scolaire, les rencontres avec le gouvernement provincial, la parti-

(Suite à la page 2)



Frank McMahon, président sortant de charge



Me Hervé Durocher, nouveau président de l'A.C.F.A.



A l'assemblée durant l'après-midi



Les jeunes étaient bien représentés au souper et spectacle au Chateau Lacombe



Emmanuelle



Agathe Gaulin fut réélue présidente de FJA

Photos: Le Franco



## Rallye 1975, de nouvelles orientations pour FJA

par Col Sissons

EDMONTON (CS) - Dimanche après-midi dernier a vu la clôture du troisième rallye annuel de Francophonie-Jeunesse de l'Alberta. Plus de 160 participants de toutes les régions ont passé une fin de semaine en ateliers de communication et d'épanouissement personnel et de groupe. Ce n'est pourtant pas dire que l'aspect social manquait. Vendredi soir, l'on dansait au son de "Discorama". Et, le lendemain soir, c'était le tour de force. Lors du banquet au Chateau Lacombe le mouvement de jeunesse a fait preuve de sa présence bien vivante. La chanteuse populaire Emmanuelle a suivi le banquet en donnant un spectacle enivrant pour une population francophone qui ne voit que trop rarement des artistes de leur langue.

Pourtant c'est dimanche matin que le rallye devait faire preuve de son succès. Tous réunis au théâtre du Collège Saint-Jean, les participants recevaient le rapport de la présidente. Agathe Gaulin dressait une liste complète d'accomplissements, mais pour ne pas baigner dans l'illusion, elle a également posé de nombreux défis. En effet, le problème de la dispersion et de la communication entre régions francophones se distingue particulièrement. Elle a parlé ensuite, de l'absence d'une régionale à Edmonton, du manque d'intérêt pour la langue, du besoin de support parental, et du problème de l'éducation. Par contre, un service d'information et de commande de disques a été mis sur pied. En plus, FJA a envoyé des délégués au Festival International de la Jeunesse à Québec et a participé au premier concours en français de "l'Alberta Speech Association". A part le rallye au niveau provincial, l'exécutif s'est occupé à organiser une "Danse du bon vieux temps" pour la région d'Edmonton. La présidente a conclu que "Francophonie-Jeunesse n'est pas morte cette année, certain".

Alors, on est passé aux élections. Il y avait cinq postes à remplir dont celui du président et ceux de quatre conseillers. Une proposition de Laurette Robinson a voulu que l'électorat choisisse un candidat pour des postes spécifiques de vice-président, trésorier, secrétaire et agent de communications plutôt que de permettre aux conseillers de diviser les tâches parmi eux. Ce chan-

(Suite à la page 2)

# Carrefour 75...

(Suite de la première page)

cipation de l'A.C.F.A. à la fédération Canadienne-française de l'ouest, et à l'Association de l'Education française.

Monsieur Durocher a indiqué qu'il continuera le développement des régionales et que l'A.C.F.A. participera aux organisations nationales qui pourront contribuer à l'épanouissement de la francophonie albertaine.

La proposition de dissolution de la Société Radio-Edmonton Limitée a été acceptée. Laurence Farley, Georges Arès, Hector Therrien, Paul Morin et Fernando Girard ont été élus membres du comité responsable de l'Imprimerie. A plusieurs reprises, on a signalé la contribution gigantesque du Père Patoine; un chèque de $5,000.00 a été remis au fond qui porte son nom.

## BANQUET ET SPECTACLE
**(à la chinoise, "sweet and sour")**

750 personnes se sont rendues à un banquet qui ne fut pas à la hauteur de la réputation du Chateau Lacombe. Heureusement ceux qui devaient faire les discours traditionnels se sont surpassés. Ensuite, Emmanuelle nous a "garroché" une vingtaine de chansons au sujet de sa peau et de son lit froid, tout en critiquant notre participation timide à son spectacle. Pourtant tous, à la fin, ont bien "claqué" et la vedette semblait satisfaite.

Durant le jour, les éducateurs et les membres de l'A.C.F.A. ont fait faire un autre petit pas à leurs organisations - résultat concret, mais la route est longue. Le soir, ils ont goûté pendant quelques brèves heures, à une vie collective francophone - résultat éphémère.

Nous avons été honorés par la présence du représentant du maire d'Edmonton, de l'honorable Horst Schmid du gouvernement provincial, de l'honorable Jeanne Sauvé du fédéral; est-ce une preuve d'intérêt ou une présence diplomatique?

Durant le jour, on a évoqué les difficultés et les sacrifices du passé. Le soir, on a félicité les jeunes de leur présence, et l'honorable Jeanne Sauvé les a incités à travailler pour préserver leur langue et leur culture. Dans le passé, il y a eu plusieurs martyrs pour la francophonie albertaine... devrions-nous convaincre nos jeunes à le devenir aussi?



**Mgr McNeil, M. Frank McMahon, Agathe Gaulin, et l'Honorable Horst Schmid, étaient parmi les invités à la table d'honneur**



**L'Honorable Jeanne Sauvé, ministre de l'environnement au fédéral.**

# Rallye 75...

(Suite de la première page)

gement n'a pourtant pas été accepté et l'on passa à l'élection même.

Comme présidente, on a réélu Agathe Gaulin. Parmi les conseillers, on reconnaît deux anciennes, soit Paulette Trottier et Maurine Sullivan et deux nouveaux, Denis Noël (Collège Saint-Jean) et Lise Belliveau (St-Paul). Si l'on regarde de près les résultats, on peut tirer la conclusion que les membres sont satisfaits de l'administration de leur organisation car tous les anciens membres de l'exécutif qui se présentèrent ont été réélus. Les deux autres, Dolorès Tailleur et Guy Choquette se retirent pour des raisons personnelles.

Donc, il y a du sang nouveau à la tête de Francophonie-Jeunesse. Il est à espérer que des progrès concrets se réalisent dans le domaine de l'éducation et vers un éveil plus marqué des jeunes à l'égard de la langue. Des suggestions à ce propos ont inclus la publication d'un bulletin-journal et un certain militantisme. Ce ne sera pas une tâche facile d'avancer cette cause car on ne travaille pas avec la confiture de roses mais avec des roses sauvages.

**Atelier d'artisanat**



**à l'atelier d'épanouissement**



**Atelier de danse**



**Atelier de cuisine canadienne-française**

# Dates à retenir

## mars-avril 1975

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 14-15-16 mars Rallye de FJA à Edmonton<br>Alliance française: "Soirée France" au Faculty Club | 15 Réunions annuelles de l'ACFA provinciale l'AEBA FJA (v. page 16) |
| 16 RALLYE de MORINVILLE | 17 | 18 Souper-conférence du club RICHELIEU d'Edmonton Coral Inn | 19 Film à Calgary "LE CHACAL" à l'Université à 5h. p.m. | 20 Long métrage au Collège St-Jean LE MIROIR A DEUX FACES 19h.30 *Entrée gratuite* | 21 Le T.F.E. présente PROCÈS A JESUS 8h.30<br>21-22 mars CHOEUR A COEUR VII Ecole J.H. Picard | 22 Le T.F.E. présente PROCÈS A JESUS 8h.30<br>Rallye de Calgary |
| 23 Le T.F.E. présente PROCES A JESUS 2h.30 | 24 | 25 Le T.F.E. présente PROCES A JESUS 8h.00 | 26 Le T.F.E. présente PROCES A JESUS 8h.00 | 27 Salon historique au Collège St-Jean LA POLITIQUE EN ALBERTA Juge André Dechène<br>Long métrage au Collège St-Jean | 28 Le T.F.E. présente PROCES A JESUS 8h.00 | 29 |
| 30 | 31 | 1 Réunion de la F.F.C.F.<br>Souper-conférence du Club RICHELIEU d'Edmonton Coral Inn | 2 | 3 Long métrage au Collège St-Jean LA COUSINE BETTE 19h.30 *Entrée libre* | 4 | 5 Concours éliminatoire provincial de Mlle Cabane à Sucre 75<br>Chorale du C.U.S.J. Concert à Calgary |
| | 7 | 8 | 9 Film à Calgary THERESE DESQUEYROUX Université [illegible] p.m. | 10 Long métrage au Collège St-Jean JULIETTE OU LA CLEF DES SONGES 19h.30 *Entrée libre* | 11 | 12 |

# Procès à Jésus par Diego Fabbri prochainement au TFE



Eugénie Gingras (Rébecca), Guy Pariseau (Elie), Claire Duteau (Sara) et Maurice Arpin (David).

Le Théâtre Français d'Edmonton présentera "Procès à Jésus" de Diego Fabbri les 21, 22, 23, 25, 26, 28 mars à l'auditorium du Collège Universitaire St-Jean.

Le thème se situe bien dans le contexte de la semaine sainte et cette oeuvre originale devrait être pour les spectateurs, une intense expérience théâtrale.

La mise en scène est de Richard Mageau. Les rôles principaux sont assurés par: Guy Pariseau (Elie); Eugénie Gingras (Rébecca); Claire Duteau (Sara); Maurice Arpin (David); Philippe Fiorillo (Défenseur improvisé); Jean Gariépy (Caïphe).

## Résumé

Un groupe de Juifs décide de rouvrir le dossier de Jésus de Nazareth pour se demander si sa condamnation, il y a deux mille ans, fut justifiée selon la loi judaïque. A cette fin, ils ressuscitent les principaux acteurs et témoins de ce drame.

Avec ces Juifs, les spectateurs, quelles que soient leurs convictions religieuses, pourront se demander si Jésus était le vrai Messie - la grande espérance d'Israël - quel poids il faut accorder à ses miracles, où se situe la vérité... Plusieurs trouveront dans cette pièce matière à réflexion spirituelle. Pour certains elle sera peut-être une expérience religieuse.

Cette pièce a été jouée pour la première fois le 26 février 1958, au Théâtre Hébertot.

# Au Club Richelieu le 4 mars dernier

Comme c'est dans l'habitude des membres du Club Richelieu d'Edmonton de se rencontrer deux fois par mois, c'est mardi le 4 mars dernier au Coral Inn qu'avait lieu le souper Richelieu le plus récent.

L'invité d'honneur, Phil Fraser, bien connu à Edmonton pour son travail dans les média d'informations, a parlé de l'industrie cinématographique à Edmonton et de l'espoir que l'on peut nourrir de voir cette industrie fleurir dans les prochaines années. Il faut mentionner aussi que M. Fraser se tire bien d'affaire en français.

André Lizaire a donné en quelques minutes une autobiographie aussi amusante et intéressante qu'elle était courte. On dirait que ce sont toujours ceux que l'on rejette des écoles, des collèges ou des séminaires qui deviennent des "leaders" dans leur communauté plus tard.

Puis, Laurent Ulliac a donné les raisons pour lesquelles il était membre du Club Richelieu, tandis que le Juge Lucien Maynard a décrit les Iles de Samoa où il est allé en vacances et où la population sait recevoir les visiteurs.

Il fallait aussi un peu travailler et c'est ainsi que les membres se sont prêtés aux différentes tâches d'organisation dans le but de préparer la rencontre sociale du Richelieu International qui aura lieu, pour la première fois, à Edmonton à l'automne prochain. Le public y sera invité. Garde à vous, ça promet!

Paul Denis

## Inscription pour septembre 1975 du jardin d'enfance Ste-Famille

L'inscription aura lieu à l'Eglise Ste-Famille (entrée de côté), 1719 - 5e rue Sud-Ouest, mardi le 25 mars, de 9h.30 à 11h.30 a.m. et mercredi le 26 mars de 7 à 9 heures p.m.

MATERNELLE - Les enfants devront avoir 3 1/2 ans avant le 1er septembre 75.

JARDIN D'ENFANTS -

-Les enfants devront avoir 41/2 avant le ler Sept 75.
-Programme E.C.S. (Subventionné par le gouvernement provincial)
-Les Classes sont dirigées entièrement en francais.

POUR PLUS D'INFORMATIONS: Tél.: 262-5366 de 1 à 4 h. ou 282-6794

## Le Théâtre Français d'Edmonton

**est à la recherche d'un directeur artistique qui pourrait entrer en fonction le 1er juillet.**

**Services d'administration et d'animation à temps complet.**

**Salaire: à négocier**

**Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:**

**8406 - 91e rue, Edmonton, Alberta T6C 4G9**






En fin de semaine, n'oubliez pas "Procès à Jésus" présenté par le Théâtre Français d'Edmonton et"Choeur à Coeur" mettant en vedette cinq chorales francophones de l'Alberta. On en reparlera!

Les billets sont déjà en vente pour le récital que donnera René Aubin le 16 mai, au SUB THEATRE de l'Université. René interprétera les compositions d'un autre talentueux Franco-albertain, Léo-Paul Guénette (le frère de l'autre).

Carrefour 75... Ramons ensemble... Ramons ensemble! Francophones de l'Alberta, habitués de nager, se sont donnés le mot cette année pour ramer... on a ramé avec le courant, et contre le courant, mais on a ramé. La seule différence entre nager et ramer, c'est qu'en ramant on ne se mouille pas les pieds. Environ 150 personnes s'étaient rendues au Château Lacombe (là où on passe les cigares) pour assister à l'Assemblée annuelle de l'ACFA. La raison d'une assemblée générale est principalement de se donner l'occasion de se rencontrer, d'écouter des discours, d'élire un nouveau président (pas toujours), d'écouter des discours, de faire l'éloge des officiers sortants, d'écouter des discours, etc. etc. etc. Les grandes décisions ne sont pas prises aux assemblées générales; elles sont prises au niveau régional et à l'assemblée du Conseil général. Les gens qui ont assisté à Carrefour 75 sont maintenant éclairés sur ces points très importants. Passons... Après avoir ramé en compagnie du président sortant, François McMahon, nous avons ramé en la présence d'un orateur de l'ACELF; oui que de mots, qui soit dit en passant, n'atteignirent qu'une infirme minorité des participants, mots si compliqués qu'un des observateurs me glissa à l'oreille "C'est bien compliqué cette affaire! ? " Un coup de rame à droite, un coup de rame à gauche, et enfin un mot du nouveau président Hervé Durocher, et la scéance est levée à l'heure prévue. Le temps de se rincer le gosier, gazouiller un peu, et attendre avec impatience le banquet qui nous réserve d'autres orateurs dont le Ministre fédéral de l'environnement Madame Jeanne Sauvé. Madame Sauvé à tenté de fouetter les 550 convives à grandes coups de rame dans un message qui s'adressait surtout à la jeune élite venue pour voire et entendre Emmanuelle, ce qui explique pourquoi certains de ces jeunes ont décidé de rester bien assis sur leur savoir-vivre alors que les autres, debout, applaudissaient chaudement le Ministre. Pourtant ces mêmes jeunes étaient debout pour applaudir leur porte-parole qui a réussi tant bien que mal à "introduire" les présidents régionaux de cet organisme. Passons... Un autre moment de répit, on en profite pour prendre ses "précautions", gazouiller encore un coup, et écouter sans faire exprès la conversation de ceux qui nous entourent... devinez dans quelle langue? et surtout ne riez pas, ce n'est pas drôle du tout, mais plutôt bien triste, et sachez qu'on parle de l'élite... de demain. Ramons... nous revoilà de nouveau dans la salle... (la même) cette fois pour entendre et écouter (nous verrons) le récital d'Emmanuelle. Après tout c'est pour cette raison que la majorité est là! Emmanuelle (la belle) fait son entrée en scène aux applaudissements frénétiques de la salle, mais après deux chansons, l'artiste demande à son auditoire s'il a mal aux mains. Nous ne sommes pas au Québec vous me direz, mais (les québecquois sont habitué d'entendre des bravos et des applaudissements)... après la troisième chanson, Emmanuelle constate qu'elle est moins connue qu'elle ne le pensait - en fait ses disques ne tournent pas (encore) sur les ondes de CHED - c'est alors qu'elle adopte la tactique des vedettes québecquoises de passage à Toronto, qui elles ont bien appris des Russes, et à défaut de mieux, commencent à s'applaudir elles-mêmes, ce qui a pour effet, après un temps de relaxer les coudes et les poignets. Et le récital prend fin, Emmanuelle doit sortir quatre fois de scène pour qu'enfin on décide de se lever, et lui donner un "Standing ovation" qu'elle avait bien mérité d'ailleurs... A tout prendre, un bel effort, une journée agréable, et un talent fort goûté.

# éditorial

## Dites-le à vos amis!

De nos jours, la publicité coûte cher qu'il s'agisse de la presse parlée ou de la presse écrite, et elle ne rapporte pas toujours autant qu'on le souhaiterait.

Il est cependant une publicité dont l'efficacité est indiscutable et qui ne coûte rien: c'est celle que chacun de nous pouvons faire quand nous sommes satisfaits de tel ou tel produit, de tel ou tel service.

Je serai plus convaincu par ce qu'un ami me dira de la nouvelle Chevrolet qu'il a achetée que par tout ce que pourra me sortir le vendeur qui veut m'impressionner, ou par les messages publicitaires que je verrai à la télévision.

Nous avons nous, ici en Alberta, de bons produits et surtout de bons services. Pourquoi n'en parlerions-nous pas à nos amis? Vous êtes allés à votre caisse populaire et on vous a aidés rapidement et efficacement à résoudre vos problèmes financiers? Dites-le à vos amis! Vous êtes allés voir une pièce de théâtre et vous en avez été enchantés? Dites-le à vos amis! Vous avez été éprouvés par un deuil et le Service de Sécurité familiale n'a pas tardé à vous venir en aide? Dites-le à vos amis.

Nous pourrions poursuivre de tels exemples et remplir une page du FRANCO... A Edmonton, il y a des francophones dans presque tous les métiers et toutes les professions et leur compétence vaut celle de n'importe qui d'autres. Nous avons en effet, des dentistes, des agents de voyages, des avocats, des agents d'immeubles, des médecins, des agents d'assurances, des menuisiers, des peintres, des plombiers, etc. Pourquoi ne pas aller d'abord à eux, puis, si nous sommes satisfaits, pourquoi ne par le dire à nos amis? Voilà une façon de pratiquer la coopération à la portée de tous et qui, n'hésitons pas à le répéter, est très efficace.

Et, en passant, si LE FRANCO vous plaît, pourquoi ne pas le dire à vos amis? ...

Guy Lacombe

# opinions libres

## Les langues officielles et la minorité c.-f. à Rivière-la-Paix

Monsieur le rédacteur,

Peu importe la façon dont on manie les statistiques de la population dans la région de Rivière-la-Paix, en Alberta, le fait suivant s'en dégage: la proportion numérique de la population canadienne-française dans la région de Rivière-la-Paix est aussi importante sinon plus que la population canadienne-anglaise de la Province de Québec. Qu'en est-il, par contre, de ces deux "minorités" quant au respect de leur droit linguistique dans les institutions du Gouvernement du Canada? Est-ce qu'elles obtiennent égalité sur le plan des services? Est-ce que le Gouvernement du Canada les respecte à titre égal en leur accordant des services adéquats dans la langue officielle de leur choix?

Comme il se doit, selon la Loi des langues officielles, le bilinguisme institutionnel fonctionne très bien dans le Québec. C'est d'ailleurs dans le Québec et les environs qu'il y a le plus grand nombre de postes désignés bilingues. En outre, une bonne partie des développements dans le bilinguisme institutionnel est dirigé vers le Québec, et plus spécifiquement dans la ville de Montréal. Donc du côté de la "minorité" canadienne-anglaise du Québec, il ne faut pas s'en faire. Le Gouvernement du Canada veille bien sur elle. Il lui assure des services en anglais partout dans le Québec. Ceci est tellement vrai qu'un Canadien-anglais, même aujourd'hui, peut passer sa vie au Québec sans qu'il se rende compte de l'existence de la majorité francophone.

Maintenant, regardons du côté de la "minorité" francophone dans la région de Rivière-la-Paix. Cette "minorité" canadienne-française de Rivière-la-Paix est-elle servie avec le même zèle et la même équité par le Gouvernement du Canada? Pourtant, sur le plan légal, elle aurait droit à des services en français de qualité comparable à la "minorité" anglophone Québec. Mais non. Non seulement n'a-t-elle pas les services essentiels du Gouvernement du Canada, comme la télévision française par exemple, mais ceux qu'on lui offre sont à la limite des services de langue anglaise.

En effet, les institutions fédérales dans les trois centres les plus importants de la région de Rivière-la-Paix ne sont pas bilingues: Grand airie, Peace River et High Pra ie. Si, à la limite, il est peut-être possible d'obtenir à l'occasion un service en français sur demande dans certaines de ces institutions fédérales, il vaut mieux ne pas y penser à moins que l'on veuille se mettre en situation de conflict social avec l'administration. Pourtant, à mon avis, il devrait y avoir des services bilingues adéquats dans ces trois villes, même si la population d'origine canadienne-française qui y habite semble peu nombreuse. En plus de sa population urbaine, ces centres déservent la population rurale qui comprend entre autres, une bonne majorité de Canadiens-français.

A Falher même, au coeur de la francophonie de la région de Rivière-la-Paix, les quelques institutions fédérales qui existent ne manifestent même pas leur caractère bilingue. En effet, nulle part dans l'annuaire de téléphone de "Peace River" (novembre 16, 1974) sous Falher à la lettre G trouvons-nous le nom du Gouvernement du Canada. Nous trouvons, par exemple:

GOVERNMENT OF CANADA

National Revenue Taxation<br>-Call long distance<br>(No toll charge) & ask for<br>...... ZENITH 64000<br>Revenue Canada-Customs & Excise<br>-Call long distance<br>...... ZENITH 66200<br>(No toll charge) & ask for<br>...... ZENITH 66200<br>After hours ....... ZENITH 66201

Ces inégalités entre la population canadienne-française dans la région de Rivière-la-Paix et la population canadienne-anglaise dans la province de Québec ne sont peut-être pas importantes: du moins tant que les politiciens réussiront à voiler aux yeux du public canadien-français en général la situation réelle des minorités canadiennes-françaises hors Québec par rapport à la "minorité" anglophone dans le Québec. Mais jusqu'à quand une telle comédie sociale pourra-t-elle durer? Il y a 5,000,000 de Canadiens-français au Québec que le Gouvernement est en train de berner avec son programme de bilinguisme: cinq millions de Canadiens-français qui paient lourdement de leurs impôts pour supporter une administration et un programme de bilinguisme folklorique et unilatéral. Le programme du bilinguisme du Gouvernement du Canada ne peut que leur nuire à long terme, car il ne fait que sauvegarder les intérêts et l'unilinguisme d'une minorité de Canadiens-anglais dans le Québec.

Veuillez accepter l'expression de mes meilleurs sentiments.

Léo Poncelet,<br>Falher

## Connaître le droit chemin

Monsieur le Rédacteur,

L'histoire du monde ressemble beaucoup à un pendule confus qui se balance d'un extrême à l'autre. C'est ainsi que les traditions et les principes moraux qui ont été tellement rigides naguère se désagrègent et sont maintenant remplacés par une société où tout est permis et qui attache de moins en moins d'importance à de telles choses comme le mariage, les croyances religieuses, orthodoxes ou conformistes, etc. Les jeunes gens par exemple, en se rendant compte que leurs aînés n'ont pas réussi à trouver la vraie plénitude en utilisant les anciennes méthodes traditionnelles, se retournent vers la drogue, le sexe et les différentes techniques dites spirituelles.

Mais il n'y a pas de doute, ce souci ou cette attitude de ne songer qu'à son propre bien-être, matériellement ou même spirituellement, est vraiment la cause de ce bouleversement et de cette destruction qui nous entourent de tous côtés.

Cette manière égoïste et égocentrique de voir la vie doit changer afin d'arrêter le pendule. Nous devons changer de direction afin de connaître le droit chemin. Ce dont il faut ce sont des gens capables de voir au delà de leur propre satisfaction qui est sans importance, au delà du souci de leur propre salut pour enfin devenir conscient de l'ensemble, "du tout" qui s'étend au delà des frontières humaines. Un tel changement, je crois, nous montrerait la voie à suivre qui nous mènerait vers la connaissance de la vraie grandeur et de l'efficacité réelle dans l'expression de la vie.

Je serais très heureux de connaître l'avis de vos lecteurs à ce sujet. Je suis le rédacteur d'un hebdomadaire dans l'Ouest du Canada.

Cordialement vôtre,<br>Chris Foster,<br>c.p. 9, 100 Mile House,<br>B.C., V0K 2E0.

(Suite à la page 5)

**Le Franco**

Hebdo du Canada

DIRECTEUR ET REDACTEUR EN CHEF: Guy Lacombe

Adjointe à la direction: Agathe Roy<br>Mise-en-page: Louise Chartrand<br>Composition: Lucie Gaulin

Hebdomadaire français dévoué aux intérêts des francophones de l'Alberta et sans appartenance politique

ABONNEMENT: $7.50 par année; $13 pour deux ans. Etats-Unis: $9; autres pays étrangers: $10 par année

Courrier de 2e classe, enregistrement No 1881

TELEPHONE: 422-0388<br>ADRESSE: 10020 - 109e rue, Edmonton, Alberta T5J 1M4

**OPINIONS LIBRES** (Suite de la page 4)

## Une élite importée

M. le Rédacteur,

Edmonton jouit des services de plusieurs Québécois et d'Européens qui ont une belle éducation et qui enrichissent notre communauté par leurs connaissances et leur culture. Après tout, nous avons dû les faire venir ici. Notre communauté francophone n'avait pas encore évolué au point où elle pouvait former des gens d'ici capables de remplir les positions que ces personnes de l'extérieur occupent en ce moment.

Mais la plupart de ces francophones "importés" me déçoivent parce qu'ils sont trop sympathiques envers nous. Ils ne se considèrent pas mieux que nous; ils s'intéressent sincèrement à notre communauté; en plus, ils sacrifient de leur temps pour nous aider à promouvoir le français dans l'Ouest.

Heureusement qu'il y a parmi eux une élite qui est moins gentille et plus exigeante. Voilà de quoi nous avons besoin: des gens qui passent leur temps à critiquer et à croire que leur rôle est d'éveiller la francophonie albertaine et de la sortir de son état primitif.

C'est bien cette élite qui déplore notre français pitoyable, pourri d'anglicismes et de fautes de grammaire - comme l'est probablement mon petit éditorial. C'est bien que les membres de cette élite discutent sans cesse de notre léthargie, du monopole de l'A.C.F.A., du manque de culture et de talent local. Ils prennent tellement les choses à coeur, et ils se font tant de mauvais sang, que c'est bien qu'ils retournent de temps en temps dans leur pays natal pour se retremper dans la source et pour laver de leur esprit la boue de notre province rurale.

Et nous, les Franco-albertains, nous ne devons pas être blessés par leurs critiques et par leur attitude dénigrante. Nous devons écouter ce qu'ils ont à nous dire, parce qu'ils viennent de Montréal et de Paris et par conséquent, ils connaissent tout. Nous devons les imiter et les admirer pour qu'un jour, nous soyons, à notre tour, admirés comme ils le sont en ce moment.

Nous sommes privilégiés d'avoir les membres de cette élite parmi nous, car heureusement, il y a peu d'emplois pour eux ailleurs, et heureusement, nous avons de l'argent pour les payer. Autrement, je me demande si cette élite de francophones importés se soucierait assez du français dans l'Ouest pour rester ici.

Roger Parent,
(Perspectives - Emission "Bonjour")

## Retour au Christ

M. le Rédacteur,

Il est à jamais inquiétant de voir qu'on est à jamais prompt à citer d'autres que le Christ, comme le font une lettre pastorale (FRANCO, 5 mars 1975) sur le renouveau, et maintes lettres sur le charisme.

Pour ceux qui sont intéressés au retour au Christ, ils retrouveront ses textes pertinents à ces questions, aux renvois suivants: Charisme: Apoc. 10:9-11 (Parousie); Renouveau: Jean: 3:5,6.

Le retour du Christ (parousie) se ferait attendre du retour au Christ!

Si on savait combien le Christ est plus près de nous que jamais, le Verbe étant évolué et révolu, on tiendrait plus à se tenir près de Lui.

Lui, oui, ce Lui qui luit, de plus en plus!

Le Verbe moderne, rend le Christ moderne. Le Verbe, oui, cette "Eglise de mots", évoluée, révolue, et résolue, plus apte à restituer le renouveau restitue, puisqu'il se renouvelle constamment.

La meilleure façon de "trouver le Seigneur et enligner sa vie sur sa doctrine" (cf. Lettre pastorale) ne serait-ce bien de le citer Luimême, à la lumière du Verbe éternellement modernisé?

B.J. Tremblay



## On demande à l'A.J.F.

L'AJF est à la recherche d'une personne capable d'assumer les fonctions d'animateur et responsable d'activités diverses de l'association.

**QUALIFICATIONS REQUISES**

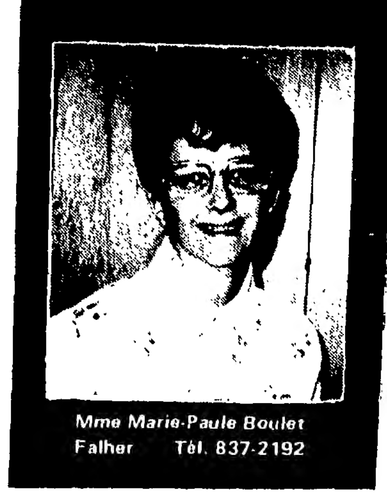
- Bonne connaissance du français et de l'anglais
- Expérience auprès d'organismes de jeunes

**SALAIRE:**
Excellent, mais à négocier selon qualifications et expérience

**ENTREE EN FONCTION:** Immédiate

Prière d'adresser les candidatures avec curriculum vitae à:
AJF, Comité Nord, 2604 rue Central, REGINA, Sask. S4N 2N9

# Franco - Rivière-la-Paix


Mme Marie-Paule Boulet
Falher Tél. 837-2192

## Rencontre à Girouxville des trois coopératives de consommation

Le 5 mars à Girouxville, sous le patronage du Conseil Régional de Coopération, avait lieu une réunion des gérants, directeurs et employés avec leurs conjoints, des trois coopératives de consommation de St-Isidore, Falher et Girouxville. Il y eut présentation d'un film prêté par l'Alberta Wheat Pool, suivit d'une discussion en ateliers sur les leçons de coopération à tirer du film.

Travail en atelier

Ensuite, il y eut une veillée sociale, un vin et fromage, goûter et danse. La participation active de tous présents a aidé à resserrer les liens d'amitié entre les gens qui ont un travail et un but commun. Tous attendent anxieusement la prochaine rencontre de ce genre. Mme Marguerite Dentinger animait la soirée. Il y avait près de 75 personnes présentes

Merci à tous ceux et celles qui ont contribué à faire un succès de cette soirée.


De g. à d.: M. Léo Casavant, gérant de la coopérative de Falher; M. Evans Lavoie, gérant de la coopérative de St-Isidore; M. Rolland Deslauriers, gérant de la coopérative de Girouxville.

## Assemblée annuelle de la Caisse Populaire de Girouxville

C'est le 28 février dernier, que la Caisse Populaire de Girouxville tenait son assemblée annuelle. Les directeurs et les membres, semblaient satisfaits des résultats de l'année écoulée.

Après l'agenda d'usage, M. Louis Joseph Laberge proposa de remercier et de souhaiter un prompt rétablissement à M. Réal Lechasseur, qui était à l'occasion, hospitalisé à Edmonton. Depuis plusieurs années déjà, M. Lechasseur agissait en tant que directeur de la Caisse de Guy. M. Benoit Aubin le remplace.

La soirée se termina par une rencontre sociale à la salle municipale de Girouxville.


De g. à d. (1ère rangée): Lionel Bégin, Charles Mackell, Gérard Mackell; 2e rangée: Benoit Aubin, Raymond Loiselle, Robert Girard. (Absents: Louis Tokarz et Denis Benoit)

## Candidat aux élections provinciales

Lors d'une réunion de l'association libérale de Smoky River, tenue à Donnelly, le lundi 10 mars dernier, M. Hinks à été nommé président de cette association. Ce n'est que le lendemain de cette réunion et après avoir reçu plusieurs appels téléphoniques que M. John Hinks a décidé de poser sa candidature aux prochaines élections provinciales


M. John Hinks, candidat libéral pour la circonscription électorale de Smoky River aux prochaines élections provinciales. Il est fermier

## Gagnants des épreuves aux Jeux d'Hiver 75

**Ballon-Balai - Dames**
Médailles d'Or: Grovedale; Médaille d'Argent: Girouxville.

**Ballon-Balai - Hommes**
Or: Rycroft; Argent: Peace River; Bronze: Wembley et Grand Prairie Hustlers

**Badminton**
Junior - Double pour hommes - Or: Colin Dickson et Kevin Petryshen (Valleyview); Argent: Normand Turcotte et Daniel Turcotte, (Falher); Bronze: Murray McFarlane et Luc Gervais, (McLennan).

Junior - Simple pour hommes - Or: Wayne Rawland, (Sexmith) Argent: Normand Turcotte, (Falher) Bronze: Richard Fournier, (Donnelly).

Junior - Mixtes - Or: Murray McFarlane et Sheila Cunningham, (McLennan), Argent: Grant Martel et Debbie Carter, (Grand Prai-

(SUITE A LA PAGE 7)

(Suite de la page 6)

## Gagnants des Jeux...

irie), Bronze: Maurie Ford et Colleen Tanant, (Debolt).

Junior Simple pour Dames - Or: Debbie Carter, (Grand Prairie), Argent: Guylaine Roy, (Falher), Bronze: Devonne Sorenson, (Cotillion)

Junior - double pour dames - Or: Huguette Roy et Cheryl Manzulenko, (Falher), Argent: Karen Rudekopp èt Phyllis Yanskewski; Bronze: Laura McCullough et Marilyn Yanshewski. Senior - Simple pour dames - Or: Pat Brooks, (Grand Prairie), Argent: Ann McCaley, (Spirit River), Bronze: H.C. Sisson, (Peace River).

Senior - double pour dames - Or: Tae Dal et H.C. Sisson, (Peace River), Argent: Alice Hoppe et Leslie Huff, (La Crete), Bronze: Jeanine Pitre et Dolores Garand, (Falher).

Senior - Mixtes - Or: Douglas Miller et Pat Brooks, (Grand Prairie), Argent: Fran Seglick et John Seglick, (Slave Lake), Bronze: Louise Walken et Roland Shengabok, (Valleyview).

Senior - Double pour hommes - Or: Ray Bolton et Douglas Miller, (Grand Prairie), Argent: Harold Hunter et Tom Sekuleuch, (Slave Lake), Bronze: Don Cram et Leon Grall, (Fox Creek).

Senior - Simple pour hommes - Or: Ray Bolton, (Grand Prairie), Argent: Darcy Cleece, (Beaverlodge), Bronze: Roland Singabok, (Valleyview).

**Raquettes**

Junior - Hommes - Or: Ivan Rawlick, (Rycroft), Argent: Pat Rawlick, (Rycroft), Bronze: Brent Devoncourt, (Fox Creek).

Senior - Hommes - Pat Bonertz, (Wembley), Argent: Gilles St-Arnaud, (Grand Prairie), Bronze: Kerry McElroy, (Faust).

Junior - Dames - Or: Karen Ward, (Faust), Argent: Shannon McBride, (Rycroft), Bronze: Kathy Bellerose, (Drift pile).

Senior - Dames - Or: Jane Schwindt, (Grand Prairie), Argent: Jan Hardy, (Spirit River).

**Ski Alpin**

Juvéniles - Hommes - Or: Robert Pardell, (Grand Prairie), Argent: Donny Pardell, (Grand Prairie), Marcel Johnson, (Falher).

Junior - Hommes - Or: Wayne Waasjo, (Slave Lake); Argent: George Beivert, (Fairview); Bronze: Denis Boisvert, (Slave Lake).

Senior - Hommes - Or: Barry Pardell, (Grand Prairie); Argent: Edward Pardell, (Grande Prairie); Bronze: Jim Gardin, (Slave Lake).

Juvéniles - Dames - Or: Mary-Jo Roberge, (Valleyview); Argent: Laurie Roberge, (Valleyview).

Sénior - Dames - Or: Stella Voifdert, (Slave Lake); Argent: Kathy Wardrobe, (Grand Prairie)

Junior - Dames - Or: Joan Pardell, (Grand Prairie); Argent: Mary MacArthur, (Fairview); Bronze: Sheena Cox, (Fairview).

**Ski de Fond**

Senior - Hommes - Or: Andy Hougen, (Grand Prairie); Argent: John Crawford, (La Crete); Bronze: Roger Jewitt, (Grand Prairie).

Juvéniles - Hommes - Or: Carson Lehman, (Slave Lake); Silver: San Hinn, (Beaverlodge).



Gagnantes au shuffleboard: Mesdames Alma Nadeau, Anastasie Nadeau, Médora Boudreault, Odile Gendron, Aurore Gagné.



Gagnants au shuffleboard: MM. Octave Chailler, Alphonse Boulianne, Arcand, M. Cyril Roy et Antonio Bégin

Senior - Dames - Or: Katerina Sjoquist, (Valleyview); Argent: Leslie Huff, (La Crete); Bronze: Alma Dyck, (Silver Valley).

Juveniles - Dames - Or: Cathy Hougen, (Grand Prairie); Argent: Shelly Jones, (McLennan); Bronze: Elizabeth Perry, (McLennan).

Junior - Dames - Or: Janet Fox, (Silver Valley); Argent: Grace Sucinmgard, (Grand Prairie).

**Courses en patins**

Garçons - Squirts - Or: Maxie Brennan, (Peace River); Argent: Louis Anctil, (Girouxville); Bronze: Pierre Boulet, (Falher).

Filles - Squirts - Or: Laynee Laminuk, (Peace River); Argent: Shawnolee Cleveland, (Valleyview); Bronze: Kiffy Polaski, (Fairview).

Garçons - Mites - Or: Doug Lovesin, (Peace River); Argent: Camille Simard, (Falher); Bronze: Tony Golddale, (Fairview).

Filles - Mites - Or: Laurie Jewitt, (Grand Prairie); Argent: Christina Werklund, (Valleyview); Bronze: Carmen Bennett, (Fairview).

Garçons - PeeWees - Or: Patrick Brennan, (Peace River); Argent: Neiff Houssiau, (High Prairie); Bronze: Darrel Hétu, (Girouxville).

Filles - PeeWees - Or: Debbie Wanuk, (Paddle Prairie); Argent: Gaylene Walker, (Peace River); Bronze: Marie Doucette, (Falher).

Garçons - Bantams - Or: Casey Bowie, (Falher); Argent: Steve Jones, (Beaverlodge); Bronze: Robert Lefebvre, (Peace River).

Filles - Bantams - Or: Sandra Radzik, (Hines Creek); Argent: Joyce Tardif, (Nampa); Bronze: Estelle Pellé, (Girouxville).

**Shuffleboard**

Simple pour dames - Or: Alma Nadeau, (Falher); Argent: Odile Gendron, (Falher); Bronze: Muriel Oslie, (Peace River)

Double pour Dames - Or: Alma Nadeau et Odile Gendron, (Falher); Argent: Rosie Brochu et Lorette Doucette, (Girouxville); Bronze: Aurore Gagné et Médora Boudreault, (Falher).

Mixtes - Or: Fred Fox et Mme Funke, (Peace River); Argent: Cyril Roy et Alma Nadeau, (Falher); Bronze: M. Stoke et Beatrice Hart, (Grand Prairie).

Simples pour hommes - Or: Randolph Sliger, (Jean Côté); Argent: Octave Chailler, (Falher); Bronze: Emile Doucet, (Girouxville).

Doubles pour hommes - Or: Cyril Roy et R. Turcotte, (Falher); Argent: Alphonse Boulianne et Antonio Bégin, (Falher); Bronze: Roland Giroux et Octave Chailler, (Falher).

# Franco - Saint-Paul

## Rapport du président, lors de l'assemblée annuelle de l'A.C.F.A. le 9 mars dernier

L'assemblée annuelle de l'année passée avait lieu le 10 mars. C'est alors que je suis devenu président de l'A.C.F.A. régionale de St-Paul. A cette occasion je vous faisais part de mes sentiments profonds sur la survie de la francophonie dans la région de St-Paul. Je disais alors que j'avais des anxiétés sérieuses sur le futur et que je ne pouvais pas réellement prédire ce que l'avenir nous réservait pour ce qui était du phénomène d'assimilation massif et des problèmes cruciaux en éducation et dans les organismes publics qui existent pour servir nos besoins.

### Education

En matière d'éducation il y eut des problèmes et des confrontations assez sérieuses. Peut-être qu'il est inutile d'ouvrir des vieilles blessures. Mais il est tout de même bon de nous rappeler certains événements qui nous ont finalement bien démontré que l'affirmation de nos droits et de nos aspirations légitimes en matière d'éducation a fait ressortir des résistances que nous soupçonnions bien à l'avance. Nous avions réclamé des miettes au point de vue services éducatifs en français à l'école Régionale. Nous avions fait des démarches auprès de nombreux parents et élèves pour que des cours en études sociales soient introduits à la Régionale. Nous avions en plus réclamé l'introduction du drame en français. C'est regrettable de le dire, mais il nous a fallu faire ces réclamations par force de motion parce que nous savions que la coopération n'existait pas de l'autre côté. Préalablement nous avions demandé que la réunion annuelle de l'école régionale soit bilingue. C'était beaucoup trop demandé! Le refus d'agir sur cette requête simple et très légitime nous a davantage illustré la gravité de la situation scolaire surtout à l'Ecole Régionale de St-Paul.



**Le nouvel exécutif de l'A.C.F.A. Régional: (De g. à d.) - Angélina Pelchat, Bernard Généreux, Raymond Albert, prés., Gertrude Gagné (arrière) - Lucien Charbonneau, Jules Van Brabant, Louis Bisson, Marcel Jacques, Bernard Doucet.**

Rappelons-nous bien que l'année passée, à peu près 45 pour cent de la population étudiante de l'Ecole Régionale venait de parents francophones. Rappelons-nous aussi que l'Ecole Régionale percevait au moins un demi million de dollars sur la population étudiante de l'Ecole Régionale pour opérer l'école. Le principe qui dit que celui qui paie l'instrument a le droit de déterminer quelle chanson sera chantée n'a jamais été respecté à l'Ecole Régionale. Il faut bien se l'entrer dans la tête, l'Ecole Régionale est une injustice flagrante et il est très possible qu'éventuellement il nous faudra peut-être inciter à des mesures plus drastiques, telles que le refus d'enregistrer nombre d'enfants à l'école Régionale.

Il y eut des progrès appréciables au niveau de l'Ecole Elementaire et de l'Ecole Racette. Ces progrès ont été dénotés au niveau de la cédule des cours et de l'attitude du personnel enseignant. C'est bien encourageant. Je félicite la commission scolaire no. 2228 pour sa grande compréhension et son amabilité.

Au cours de l'année votre exécutif a proposé la formation d'un comité francophone en éducation dont le mandat nous viendrait de différentes autorités, telles les parents, les commissions scolaires, le corps enseignant et l'A.C.F.A. régionale de St-Paul. Des représentants sur ce comité ont été trouvés pour les élèves, les parents, l'A.C.F.A., mais nous attendons toujours l'appointement des professeurs. Il est possible que l'appointement des professeurs va se réaliser cette semaine car il se fait tard.

### Centre Culturel

Le Centre Culturel est toujours sous la charge administrative de Léo Van Brabant qui fait un travail conciencieux et ardu. Je me dois de le féliciter chaleureusement. Vous avez le rapport financier du centre entre les mains. Il nous a fallu emprunter $6,000 pour améliorer le chauffage. Pendant l'année en cours le Centre a bénéficié d'une subvention de $1,400 pour aider à payer cet emprunt. Nous avons lieu de croire que cet octroi sera répété dans les années à venir. Il nous faudra emprunter sous peu un autre $10,000 pour bâtir un pla-

(Suite à la page 9)

(Suite de la page 8)

# Rapport du président...

fond à l'épreuve du feu au sous-sol. Nous avons en plus fait une application pour une subvention de deux milles dollars ($2,000) au provincial. Cette subvention nous parviendra sous peu et elle aussi pourra être répétée dans les années à venir.

Nous avons dû renégocier la location du Centre au programme préscolaire et le Comité en Programme scolaire est maintenant responsable du nettoyage. Quelle débarras! La situation devra se renégocier au printemps à la lumière des autre dépenses capitales qui seront requises.

### Sondage

Ce fameux sondage mentionné à l'assemblée annuelle de l'année passée a débuté. Plus de 300 familles ont été visitées et les interviewers font tous un bon travail. Il nous sera impossible de compléter tout le travail pour le Rallye. En conséquence nous soumettons un projet d'au-delà $14,000 au Secrétariat d'Etat dans le but d'employer 10 étudiants de St-Paul pendant l'été pour compléter le projet et en faire la compilation. Nous sommes très fortunés d'avoir la coopération du Département de Recherches du Collège St-Jean pour que les données du sondage soit fournies au cerveau électronique de l'Université de l'Alberta.

### Autre projet

Un projet complémentaire au sondage a récemment été approuvé par Régionalisation Ouest de l'Office National du Film. Comme vous le voyez ce projet débute ce soir en captant sur film vidéo l'Assemblée Annuelle en cours. L'Office National du Film nous fournit l'équipement et nous allons tâcher de capter les opinions des francophones dans toute la région.

### Rallye

Le Grand Rallye régional aura lieu les 4-5-6 avril. Les thèmes seront l'information et l'éducation. Vous avez déjà reçu des feuilletons vous expliquant grosso modo les démarches et les idées du programme.

### Réunion du Conseil Régional

Pendant l'année nous avons eu dix réunions régulières et une réunion spéciale du Conseil Régional. Vos représentants ont à peu près tous travaillé fort surtout votre président. Je demanderais fortement que ceux qui acceptent de siéger sur le conseil se déterminent à travailler encore plus fort et à assister à toutes les réunions, dans la mesure du possible. Nous avons fait des efforts pour projeter le fonctionnement de votre Conseil dans une optique provinciale afin que les issues en causes soient comprises.

### Animation Sociale

Nous disposerons de $11,000 et du surplus non dépensé de cette année pour l'année courante. Une partie de ces argents vont servir à compléter le sondage présentement en cours. Je propose que nous pensions sérieusement à engager un animateur-coordonnateur à l'automne dont la fonction sera de stimuler et d'aider aux applications pratiques du sondage. Je propose aussi qu'une partie des argents disponibles soit mise à la disposition de travailleurs locaux des paroisses environnantes.

### Activités des comités

Je n'ai pas eu le temps de préparer un relevé des activités spécifiques des comités. Les membres présents ici ce soir pourront présenter des questions aux présidents des comités en causes. Je sais que la participation des francophones à la semaine multiculturelle-éducationnelle a été excellente. En ce domaine on ne pourra toujours pas nous taxer de bigots et de renfermés sur nous-mêmes! Nous sommes en faveur d'un multiculturalisme sain dont le principe premier est de promouvoir le véhicule premier et absolument indispensable de la culture - la langue. Un multiculturalisme qui ne fait pas cela d'abord est une chinoiserie de première classe; c'est là toute notre contention, nous les Canadiens Français, et nous ne cesserons pas de le revendiquer sur le haut des toits s'il est nécessaire.

### Lettre au Ministre d'Education

Le 10 février dernier, j'envoyais une lettre au ministre d'Education, l'Honorable Louis Hyndman, l'invitant à assister à une assemblée du Conseil Régional avec les commissions scolaires le 4 avril, la journée précédant le Rallye. L'Honorable Hyndman n'a pas cru bon de répondre à la lettre. J'écrivais récemment à notre membre de la Législature, M. Flucker, lui demandant de régler le problème et de me communiquer avant la réunion de ce soir. Rien n'a été fait. Je pose la question. Sommes-nous intéressés à un représentant qui se fiche de nos problèmes, qui n'a même pas l'amabilité de montrer la couleur de ses yeux? Il semble bien que l'administration conservatrice se fiche de nos revendications légitimes et que le Ministère de l'Education refuse un dialogue franc et honnête avec nous. Allons-nous laisser faire ça?

### Le dernier mot du président

Voulons-nous mourir, nous les Canadiens Français? Allons-nous tout laisser faire ça?





# La semaine multiculturelle s'est terminée en beauté...

**Le grand spectacle de vendredi soir à l'Ecole Régionale a bien terminé la semaine multiculturelle. Un très grand succès!**





# Horaire CBXFT

Semaine du 22 au 28 mars

## samedi

09:00 Connexion
10:00 Pépinot
10:30 Pierre Popotame
11:00 Poly à Venise
11:30 Lassie
12:00 Les héros du samedi
13:00 Femme d'aujourd'hui
14:00 Psst Psst
14:30 Ciné Jeunesse
16:00 Bagatelle
17:00 L'oeil apprivoisé
17:30 Téléjournal et sports
18:00 Soirée du hockey
20:30 Les nouvelles aventures de Vidocq
21:30 Sporthèque
22:30 Téléjournal et sports
23:00 Cinéma

## dimanche

09:00 Roquet Belles Oreilles
09:30 Le Roi Léo
10:00 Une fleur m'a dit
10:15 Le jour du Seigneur
11:00 Rencontres
11:30 Son et Brioches
12:00 Magazine de la semaine verte
13:00 D'hier à demain
14:00 Univers des sports
16:00 L'heure des quilles
17:00 Cinq D
18:00 Politique atout
18:30 Téléjournal et sports
19:00 La petite patrie
19:30 Les beaux dimanches
22:30 Téléjournal
23:30 Ciné-Club

## lundi

09:15 Les aventures de Chaperonnette
09:45 En Mouvement
10:00 Les Chiboukis
10:15 Du Soleil à cinq cents
10:30 Départ libre
11:00 Les Recettes de Juliette
11:30 Minos Cinq
12:00 Cher Oncle Bill
12:30 Les Coqueluches
13:30 Téléjournal
13:35 Femme d'Aujour'hui
14:30 Cinéma
16:00 Bobino
16:30 Les Egregores
17:00 Daktari
18:00 Actualités 24
19:00 Forum
19:30 Les Pierrafeu
20:00 Les Forges du St-Maurice
20:30 Mont-Joye
21:00 Le Travail à la Chaîne
21:30 75 ans de Féminisme
22:30 Téléjournal
23:00 Emission politique
23:15 Appelez-moi Lise
24:15 Cinéma

## mardi

09:15 Les aventures de Chaperonnette
09:45 En mouvement
10:00 Minute Moumoute
10:15 Tuktu
10:30 Départ libre
11:00 Les Recettes de Juliette
11:30 Les demoiselles d'Avignon
12:00 Le Prince Saphir
12:30 Les Coqueluches
13:30 Téléjournal
13:35 Femme d'Aujourd'hui
14:30 Cinéma
16:00 Bobino
16:30 Nic et Pic
17:00 Daniel Boone
18:00 Prince Noir
18:30 Actualités 24
19:30 La p'tite semaine
20:00 Sprint
20:30 Vedette en direct
21:00 Rue des Pignons
21:30 Le 60
22:30 Téléjournal
23:00 Appelez-moi Lise
24:00 Cinéma

## mercredi

09:15 Les aventures de Chaperonnette
09:45 En Mouvement
10:00 You You
10:15 Les contes de la rive
10:30 Départ libre
11:00 Les recettes de Juliette
11:30 Légende des bas de cuir
12:00 D'Iberville
12:30 Les Coqueluches
13:30 Téléjournal
13:35 Femme D'aujourd'hui
14:30 Cinéma
16:00 Bobino
16:30 Picotine
17:00 Le monde de Disney
18:00 Film
18:30 Téléjournal
19:00 Au pays: 2 capitales
19:30 Consommateurs avertis
20:00 Elections en Alberta
23:00 Appelez-moi Lise
24:00 Cinéma

## jeudi

09:15 Les aventures de Chaperonnette
09:45 En mouvement
10:00 Minute Moumoute
10:15 Topino
10:30 Départ libre
11:00 Les Recettes de Juliette
11:30 Histoires sans paroles
12:00 Le monde en liberté
12:30 Les Coqueluches
13:30 Téléjournal
13:35 Femme d'Aujourd'hui
14:30 Cinéma
16:00 Bobino
16:30 Grugeot et Delicat
17:00 Tarzan
18:00 Pinocchio
18:30 Actualités 24
19:30 Le géant égoïste
20:00 Les grands films
22:00 La flèche du temps
22:30 Téléjournal
23:00 Ils seront comme des dieux
24:00 Cinéma

## vendredi

09:15 Les aventures de Chaperonnette
09:45 En mouvement
10:00 Au jardin de Pierrot
10:15 Clak
10:30 Départ libre
11:00 Les recettes de Juliette
11:30 Les animaux chez-eux
12:00 Mini-Fée
12:30 Chemin de croix, chemin de vie
13:30 Téléjournal
13:35 Femme d'Aujourd'hui
14:30 Cinéma
16:00 Bobino
16:30 Major Plum Pouding
17:00 Pour tous
18:30 Actualités 24
19:00 Dossier
19:30 John Littleton
20:30 Avec le temps
21:00 Une croix de chemin
22:00 Kontakion
22:30 Téléjournal
23:00 Le requiem de verdi
23:30 Cinéma

# CBXAT

### SAMEDI

08:00: Pépé le cowboy
08:30: Picolo
09:00: La porteuse de pain
09:30: La Petite Semaine
10:00: Les héros du samedi

### DIMANCHE

08:00: Pépinot
08:30: Le Prince Saphir
09:00: Le jeune Fabre
09:30: Les faucheurs de marguerites
10:00: La Semaine verte
11:00: Qui vive
11:30: La Flèche du temps
12:00: Topino

# Les films

### SAMEDI

23h00 CINÉMA
**À tout cassur.** Comédie policière réalisée par John Berry, avec Johnny Hallyday, Eddie Constantine et Michel Serrault. De jeunes musiciens décident d'ouvrir leur propre boîte de nuit. Un truand tente de faire échouer leur projet, d'autant plus qu'à l'étage inférieur il prépare avec des complices un hold-up d'envergure (Fr.-It. 69).

### DIMANCHE

23h30 CINÉ-CLUB ●
**Les Grandes Batailles: la Bataille du *Pacifique*:** « La Reconquête » (2e partie). Documentaire réalisé par Daniel Costelle, Henri de Turenne et Jean-Louis Guillaud. Après la Bataille de Guadalcanal, les Américains reconquièrent les îles du Pacifique, l'une après l'autre, au prix de combats de plus en plus durs. Témoignages: le général Paul Tibbets, qui a lâché la bombe A sur Hiroshima; le général Arisue, chef du Deuxième Bureau japonais pendant la guerre; sœur Ito, religieuse à Hiroshima; l'amiral lord Louis Mountbatten, commandant en chef en Asie du Sud-Est; M. Nagatsuka, aujourd'hui professeur de français, et le lieutenant Charles Wilkes, de l'aéronavale américaine (Fr.).

### LUNDI

14h30 CINÉMA ●
**Manèges.** Drame réalisé par Yves *Allégret*, avec Bernard Blier et Simone Signoret. Au chevet de son épouse grièvement blessée à la suite d'un accident, un homme apprend qu'il n'a jamais été aimé par cette femme qu'il adorait.

### MARDI

14h30 CINÉMA
**Smic, Smac, Smoc.** Comédie écrite et réalisée par Claude Lelouch, avec Charles Gérard, Amidou, Jean Collomb et Catherine Allégret. Trois ouvriers sont liés d'amitié depuis longtemps. Lorsque l'un d'eux se marie, ses deux copains lui organisent une fête. Ils retiennent les services d'un accordéoniste aveugle puis « empruntent » une voiture pour une balade à Saint-Tropez (Fr. 71).

### MERCREDI

24h00 CINÉMA ●
**Quadrille.** Comédie sentimentale réalisée et interprétée par Sacha Guitry, avec Gaby Morlay, Jacqueline Delubac, George Grey et Jacques Vitry. Une actrice se fait remarquer avec un jeune acteur américain. Elle se fait pardonner par son amant, qui ne la croit cependant pas (Fr. 38).

### JEUDI

20h00 LES GRANDS FILMS
**Les Dernières Fiançailles.** Drame poétique écrit et réalisé par Jean-Pierre Lefebvre, avec J.-Léo Gagnon, Marthe Nadeau et Marcel Sabourin. Mariés depuis cinquante ans, Armand et Rose vieillissent seuls ensemble dans une maison à la campagne au milieu d'un verger. Au printemps, Armand doit s'aliter à la suite d'une crise cardiaque. Rose demande à Dieu la grâce de mourir en même temps que son mari (Can. 73).

24h00 CINÉMA ●
**Dieu a besoin des hommes.** Drame réalisé par Jean Delannoy, avec Pierre Fresnay, Madeleine Robinson, Andrée Clément et Daniel Gélin. Le recteur de l'île de Sein ayant quitté son presbytère, le sacristain essaie de le remplacer tant bien que mal (Fr. 51).

### VENDREDI

23h30 CINÉMA
**Escalier interdit.** Drame psychologique réalisé par Robert Mulligan, avec Sandy Dennis, Patrick Bedford et Jeff Howard. Pour ses débuts dans l'enseignement, une jeune fille se voit assigner une classe dans une école secondaire d'un quartier populaire de New York. Son idéalisme se heurte vite à l'indifférence de ses élèves et à la direction de l'école (USA 67).

# Franco-Bonnyville

Gilbert Proulx
Bonnyville Tel.: 826-3859

## Semaine de l'éducation à l'école intermédiaire Notre-Dame

La semaine de l'Education à l'école intermédiaire Notre-Dame est terminée, mais le travail d'éducation se continue. La semaine avait comme objectif de sensibiliser la communauté au travail de l'école, et d'autre part de faire connaître aux étudiants certains aspects du travail de la communauté.

Les étudiants et les professeurs tiennent à remercier les hommes d'affaires qui se sont rendus à l'école pour expliquer leur travail et qui, par la suite, ont ouvert les portes de leurs entreprises pour que les étudiants puissent voir ce qui se passe derrière la scène.

Les étudiants ont passé un après-midi à visiter, entre autres, le Bureau de poste, la Caisse populaire, la boulangerie, l'hôpital, le foyer des vieillards, le Dove Centre, la clinique vétérinaire, et la salle de vente de même que le "Seed Cleaning Plant".



A la Caisse Populaire avec l'assistant-gérant Yvon Chatel et l'institutrice Mlle Viviane Lapointe.



A l'hôpital avec Mme Gabrielle Drouin



Au bureau de poste avec Mme Marie Serbu

Le concert du jeudi soir fut un vrai succès. Dix numéros de chant, piano, gymnatisque, art dramatique et autres furent présentés à plus de 400 parents et étudiants. Un merci tout à fait spécial au club "M.M.", à M. Léonard Gauthier et aux participants qui ont présenté un excellent programme de variétés.

La semaine s'est terminée avec une partie de ballon-volant entre une équipe d'hommes d'affaires et les professeurs de l'école. Cette joute a su plaire aux spectateurs autant qu'aux joueurs. Malheureusement, les professeurs ont gagné deux des trois parties.

La semaine de l'Education a été une semaine remplie d'activités de coopération communautaire et d'esprit scolaire. En deux mots, un succès.

LUCIE GAULIN

**Candidate de Bonnyville pour Mlle Cabane à Sucre**

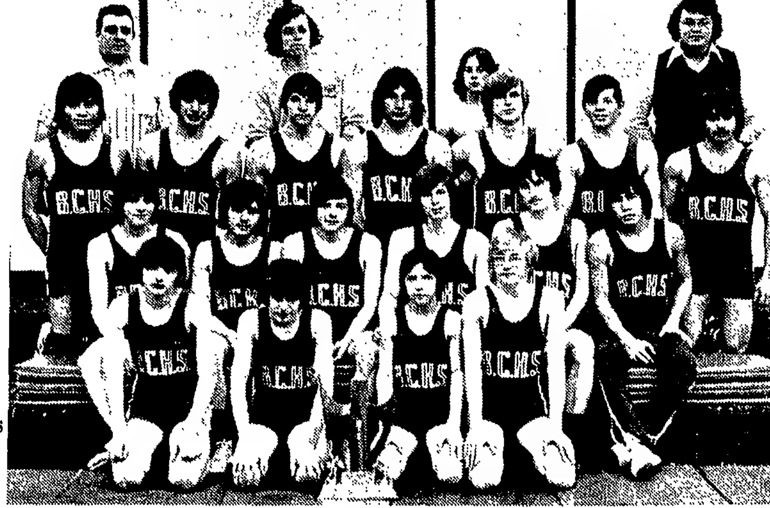


## Le trophée provincial de lutte revient chez lui

Quatre titres de lutte provinciale ont été remportés par l'école centralisée de Bonnyville, représentante de la région nord de l'Alberta.

Dix-neuf étudiants de l'école centralisée se sont rendus à Calgary pour remporter le championnat, prenant la première place avec 138 points, contre 107 pour la région sud-ouest, 91 pour la région centre-nord, 41 pour la région centre-est et 8 points pour la région sud-est.

Les noms des gagnants sont les suivants:




| | Classe - Poids |
|---|---|
| Ronald Klassen - médaille d'or | 92 |
| Lucien Dubeau - 2ième | 97 |
| David Bleau - 3ième | 103 |
| Marcel Lemieux - 2ième | 108 |
| Roger Ducharme - 3ième | 114 |
| Ben Hodinski - 5ième | 114 |
| Brian Bleau - 3ième | 120 |
| Louis Dubeau - 2ième | 127 |
| Eric Gladue - 4ième | 127 |
| R. Wierzbicki - 4ième | 133 |
| W. Gaugler - 5ième | 133 |
| Wayne Gadwa - 2ième | 138 |
| R. Snell (Grand Centre): 6ième | 154 |
| J. Madro - 2ième | 154 |
| S. Harasimiuk - 4ième | 154 |
| Eugene Ulanicki - 4ième | 165 |
| Harvey Campeau - 2ième | 165 |
| Bob Gurin - 3ième | 165 |

La semaine précédente, le groupe de l'école a remporté le titre pour la région, en plaçant 19 lutteurs en première et deuxième positions, et deux en troisième position. Le pointage total se répartissait comme suit: Bonnyville, 174; Lloydminster, 73; Grand Centre et Vermilion, 22 points chacun.

## Campagne de Nick Taylor

Lors de son passage à Bonnyville le 7 mars dernier, M. Nick Taylor, chef du parti libéral, était l'invité d'honneur à la réunion qui a vu M. Ron Pernarowski se faire élire candidat libéral à la prochaine élection provinciale.

M. Pernarowski est natif de la Saskatchewan. Après avoir reçu son baccalauréat en éducation au Collège St. Thomas Moore, il a obtenu son baccalauréat ès arts à l'université de l'Alberta, ainsi que son diplôme en administration scolaire.

Personne de vaste expérience dans divers champs de travail (anciennement au Service social à Prince-Albert), le candidat libéral est présentement directeur adjoint à une des écoles de la base militaire de Medley.

Homme très actif dans son milieu, il est ancien président des Kinsmen de Grand Centre (13 ans sans manquer une seule réunion), et il a été nommé "Kinsmen of the Year". Il a aussi été chef du comité des "Christmas Seals", ainsi que membre actif des scouts et des cadets de l'air.

Compte tenu de sa vaste expérience dans diverses entreprises culturelles et sociales, M. Pernarowski estime qu'il est la personne idéale pour donner une représentation et une voix forte pour les électeurs de la circonscription de Bonnyville.

La scène politique n'est pas nouvelle pour M. Pernarowski, car il a été un organisateur aux trois dernières élections fédérales. Il a également été un membre très actif dans la campagne de M. Yvon Mahé (candidat libéral à la dernière élection fédérale).



Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERT EGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

IMPOT - LEGISLATION FISCALE

# Agents de l'impôt sur le revenu

**Revenue Canada, Impôt**
**Ottawa**

## Traitement: $19,203 à $22,384

L'application de la loi modifiée de l'impôt sur le revenu ouvre de nombreux horizons vers lesquels vous aimeriez peut-être vous orienter.

Advenant ce cas, nous avons des possibilités d'emploi qui peuvent vous intéresser.

Nous augmentons actuellement le personnel de la direction de la Législation et nous avons besoin d'invidus ayant de l'expérience en droit fiscal dans les domaines suivants:

**DECISIONS**
**INTERPRETATIONS TECHNIQUES**
**EVITEMENT FISCAL**

Ces domaines offrent d'excellentes perspectives d'avenir à des spécialistes s'intéressant à la formulation et à l'interprétation de la politique fiscale.

**CONDITIONS DE CANDIDATURE:**

Les candidats doivent détenir une expérience pratique dans le domaine du droit fiscal tel qu'il s'applique aux corporations, aux fiducies et aux sociétés. De plus, ils doivent aussi avoir un diplôme universitaire sanctionnant des études portant principalement sur la comptabilité, la gestion des entreprises, le commerce ou la finance, ou à l'accréditation à titre de comptable de professions par l'Institut des comptables agréés du Canada, l'Association des comptables généraux licenciés ou la Société des comptables en administration industrielle du Canada.

**EXIGENCES LINGUISTIQUES:**

Quelques postes exigent la connaissance de l'anglais, et pour d'autres, la connaissance de l'anglais et du français est exigée. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit qu'ils sont disposés à suivre, aux frais de l'Etat, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des Langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze (12) mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

**MODALITES D'INSCRIPTION:**

Si vous possédez les titres et qualités exigés et êtes intéressé à poser votre candidature à un poste au sein de Revenu Canada, présentez votre demande sur la formule (CFP 367-4110) "Demande d'emploi" que l'on peut se procurer dans les bureaux de poste, Centres de main-d'oeuvre du Canada et bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada, et faite-la parvenir AU PLUS TARD LE 4 AVRIL, 1975 à l'adresse suivante:

**CADRES ADMINISTRATIFS**
**COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA**
**OTTAWA, ONTARIO K1A 0M7**

Prière de rappeler le numéro de concours 5-A-U-002(69) dans toute correspondance.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.



Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERT EGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

# DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DES OFFICES

**Ministère de l'Agriculture du Canada**
**Conseil national de commercialisation des produits de ferme**
**Ottawa, Ontario**

## Traitement: $20,963 à $27,413

LES FONCTIONS DU CONSEIL SONT LES SUIVANTES: conseiller le Ministre sur toutes les questions se rapportant à la création et au fonctionnement des offices en vertu de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, dans le but d'assurer une agriculture efficace et concurrentielle; surveiller les activités des offices afin d'assurer qu'elles sont conformes à leurs objectifs, et travailler de concert avec les offices pour améliorer l'efficacité de la commercialisation des produits agricoles sur les marchés inter-provinciaux et à l'exportation.

**FONCTIONS:**

Elaborer et mettre en application un programme de surveillance des activités de l'Office national de commercialisation afin d'assurer que les dispositions et l'esprit de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, les accords fédéraux-provinciaux pertinents et les plans nationaux de commercialisation sont respectés. Conseiller le Conseil sur le fonctionnement des offices établis, et élaborer et recommander des possibilités de mesures correctives.

**CONDITIONS DE CANDIDATURE:**

Diplôme universitaire en agronomie, en commerce ou en administration commerciale ou en économie, ou avoir acquis une très grande expérience de la théorie et de ses applications pratiques, des techniques et des activités des offices de commercialisation des produits agricoles. Des connaissances en comptabilité et en finance seront portées à l'actif des candidats.

**EXIGENCES LINGUISTIQUES:**

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle à ce poste. Les personnes unilingues peuvent également poser leur candidature. Elles doivent cependant indiquer par écrit, qu'elles sont disposées à entreprendre aux frais de l'Etat, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. Ce poste est aussi ouvert aux personnes employés de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'elles aient ou non fait part, par écrit, de leur consentement à suivre des cours de langue. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

**MODALITES D'INSCRIPTION**

Afin d'être prises en considération, les demandes doivent être présentées sur la formule (CFP 367-4110) et adressées au plus tard le 10 AVRIL 1975, au:

**PROGRAMME DE DOTATION EN PERSONNEL ADMINISTRATIF**
**COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA**
**TOUR "A", PLACE DE VILLE**
**OTTAWA, ONTARIO K1A 0M7.**

Prière de rappeler le numéro de concours: 5-A-C-012(69) sur toute correspondance.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.



Travaux publics Canada — Public Works Canada

# APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETEES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, 10e étage, 1 Thornton Court, Edmonton, Alberta T5J 2E7 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 11h.30 a.m. à la date limite déterminée.

**ENTREPRISE**

**SERVICE CONTRACT FOR MAINTENANCE OF BUILDINGS & STRUCTURES (EXCEPT ROOFS & TRUSSES) AT RED DEER, ALBERTA (FEDERAL OWNED BUILDINGS) AND ALL OTHER BUILDINGS WITHIN A RADIUS OF 50 MILES, INCLUDING MARRIED QUARTERS AT BOWDEN, ALBERTA**

On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau suivant du ministère des Travaux publics: salle 1000, 10e étage, 1 Thornton Court, Edmonton, Alberta.

Date limite: le 26 mars, 1975

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

**R.A. Melnick**
**Chef des Services financiers**
**et administratifs - région de l'Ouest**

# APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETEES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, 10e étage, 1 Thornton Court, Edmonton, (Alberta) T5J 2E7 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 11h.30 a.m. à la date déterminée.

**ENTREPRISE**

**CONTRACT FOR MAINTENANCE OF WOOD AND METAL FRAMED DOORS, WINDOWS, SCREENS AND GLASS REPLACEMENT FOR FEDERAL OWNED BUILDINGS IN EDMONTON, ALBERTA**

On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau suivant du ministère des Travaux publics: salle 1000, 10e étage, 1 Thornton Court, Edmonton, Alberta.

Date limite: le 26 mars, 1975

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

**R.A. Melnick**
**Chef des Services financiers**
**et administratifs - région de l'Ouest**

# APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETEES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, 10e étage, 1 Thornton Court, Edmonton, Alberta T5J 2E7 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise seront reçues jusqu'à 11h.30 a.m. à la date limite déterminée.

**ENTREPRISE**

**SERVICE CONTRACT FOR MAINTENANCE OF BUILDINGS & STRUCTURES (EXCEPT ROOFS & TRUSSES) AT PEACE RIVER, ALBERTA (FEDERAL OWNED BUILDINGS)**

On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau suivant du ministère des Travaux publics: salle 1000, 10e étage, 1 Thornton Court, Edmonton, Alberta.

Date limite: le 26 mars, 1975

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

**R.A. Melnick**
**Chef des Services financiers**
**et administratifs - région de l'Ouest**

# "EN TANT QUE FEMMES..."

## La femme et le droit canadien (SUITE)

par l'Honorable Jeanne Sauvé

Je vous ai beaucoup parlé des progrès accomplis, mais je n'ai nullement l'intention de vous faire croire que le jour de gloire est arrivé. Les attitudes, les coutumes et les lois qui président à la conduite de nos vies ont pris des siècles à s'édifier.

L'instrument de notre évolution, ce doit être la loi. Mais il ne faut pas s'en servir de façon unilatérale, sans obtenir le consensus de la population.

Cela m'amène à l'épineux problème qu'est l'avortement. C'est déjà une question brulante d'actualité. Mais, dans le cadre de l'année Internationale de la Femme, il faut s'attendre à ce que cette question prenne encore plus d'importance et de relief. C'est pourquoi, malgré sa complexité, son caractère épineux et controversé, j'ai résolu de l'aborder devant vous.

Malgré le peu de temps qui reste, je voudrais profiter de cette rencontre pour bien situer la responsabilité de législateur face à cette question si importante.

Vous n'êtes pas sans avoir remarqué que, dans tous les débats sur l'avortement, les tenants de chaque position s'enflamment facilement. Plus souvent qu'autrement, ni ceux qui sont "pour", ni ceux qui sont "contre", ne semblent concevoir la possibilité d'un compromis. Les partisans de l'interruption volontaire de la grossesse se réclament du droit à la liberté individuelle pendant que les opposants parlent du respect de la vie. Les uns et les autres, naturellement, s'accusent d'incompréhension, d'incompétence, d'irresponsabilité et quoi encore... Faut-il blamer les uns ou les autres, ou faut-il plutôt se demander si la question de l'avortement offre une base de compromis?

En fait, plus les études se multiplient, moins les tenants et les opposants de l'avortement semblent se rapprocher.

Quel que soit le point de vue d'où l'on se place: médecine, psychologie, démographie, sociologie, religion, etc..aucun de ces points de vue, pris isolément, n'offre ce qu'il faut pour régler la question, hors de tout doute, à la satisfaction de tous.

La difficulté fondamentale (soulevée par l'avortement) étant d'ordre idéologique, tenants et opposants ont tendance à revendiquer comme seule légitime, leur façon d'aborder la question. Sur cette base, il semble impossible de trouver un compromis idéologique susceptible de satisfaire aux exigences fondamentales des deux thèses.

Dans l'état actuel des choses, toute législation relative à l'avortement constitue donc d'abord une prise de position pratique et non idéologique. Par contre, comme la législation coincide nécessairement avec la position des tenants ou des opposants de l'avortement, le législateur est constraint de prendre partie même s'il n'endosse pas les arguments qu'on lui propose. Il n'appartient pas au législateur ni à quelque groupe que ce soit, d'imposer sa philosophie et ses valeurs à l'ensemble de la population.

Votre formation juridique vous a sans doute permis de remarquer combien, dans ce débat sur l'avortement, les défenseurs de positions contraires avaient tendance à percevoir le législateur comme un arbitre ou un juge. A cause de cela, quelle que soit la décision du législateur, il sera accusé par la partie "perdante" d'avoir pris position pour l'autre. Les réactions suscitées en France par la présentation et l'adoption du projet de loi relatif a l'interruption volontaire de la grossesse illustrent, de façon typique, le phénomène que je viens d'évoquer.

Pour ma part, je ne crois pas que le législateur doive se plier à ce rôle d'arbitre. Le rôle du législateur n'est pas de juger la société ni de l'idéaliser. La première responsabilité du législateur, dans nos sociétés démocratiques et changeantes, est de garantir le libre exercice des droits individuels, d'assurer la paix sociale et de promouvoir le progrès de la collectivité.

Le rôle du législateur n'est donc pas de se faire le promoteur du point de vue médical, féministe ou religieux.

En novembre dernier, le ministre français de la santé, Madame Simone Veil, déclarait ce qui suit: *"Affirmer que la vie commence dès la conception, donc que l'avortement est un infanticide, revient à ouvrir un débat de nature philosophique, et tel n'est pas le rôle du législateur. Une croyance ou un choix éthique digne de respect ne saurait s'imposer et moins encore être imposé à la conscience de tous. S'agissant de l'avortement, la loi n'a donc pas à transcrire une doctrine philosophique ou religieuse, quelle qu'elle soit, mais à laisser à la conscience de chacun le soin de décider."*

Cette déclaration de Madame Simone Veil illustre tout à fait ce que je veux dire. Le fait, pour un législateur de refuser de se situer au plan idéologique n'équivaut en rien à un rejet de ce plan. *"Laisser à la conscience de chacun le soin de décider"*, comme dit Madame Veil, n'équivaut pas nécessairement, pour le législateur, à reconnaitre comme également bonnes des opinions contraires.

## Fédégramme

Les dames de la F.F.C.F. section Jean Patoine félicitent les personnes responsables pour leur dévouement à l'organisation du Rallie francophone qui a eu lieu le 15 février dernier. Elles en ont été bien impressionnées et espèrent que des rendez-vous semblables seront plus nombreux à l'avenir.

N'oubliez pas de participer au "PROJET BIOGRAPHIE". Votre collaboration est essentielle pour réussir. Pour plus de renseignements, veuillez écrire à:

Projet Biographie
6704 - 93 avenue
Edmonton, Alberta. T6B 0W5

Les heureux gagnants pour "Bingo Téléphone" du mois de février ont été: A. Birhley, Bernadette Frigon, Peggy Klackawich, Sophie Trynchuik, Carol Prenovost, Mme Valentin, Mme John Kiebke, Madeleine Amyotte.

Eglande Mercier,
Secrétaire
F.F.C.F.



### LA SITUATION DE LA FEMME

par
Marc Lalonde
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social

**SITUATION DE LA FEMME**

Le 8 août 1974, le Premier ministre m'a confié une charge supplémentaire qu'il m'a été particulièrement agréable d'accepter: je veux parler de la situation de la femme au Canada. Le fait que cette année soit l'Année Internationale de la Femme, une occasion pour nous tous d'aller de l'avant dans ce domaine, me rend cette tâche d'autant plus intéressante. En réponse aux critiques fondées dont le programme du gouvernement faisait l'objet, comme je l'ai constaté dans certaines régions du pays, j'ai présenté de nouveaux programmes plus souples qui traduiront mieux les priorités actuelles des Canadiens. Il y aura, entre autres, des centres mobiles d'information et de documentation qui parcourront certaines provinces et territoires, de même que des conférences provinciales.

Si le gouvernement s'engage à promulguer des lois supprimant la discrimination basée sur le sexe, et plusieurs projets de loi déjà présentés au cours de l'actuelle session parlementaire en attestent, nous ne nous préoccupons pas moins d'une évolution dans la mentalité de chacun. Peut-être vous demandez-vous: "Qu'est-ce que cette campagne nationale de publicité? Que signifie ce slogan POURQUOI PAS?" A ce jour, plus de 60,000 Canadiens ont écrit, à la suite de la campagne en question, pour demander des renseignements; ce chiffre ne tient pas compte de démarches effectuées par des députés ou au nom d'organismes, de groupements masculins et féminins, d'établissements scolaires, du milieu universitaire et du monde de la presse. De telles réactions indiquent qu'il se produit actuellement quelque chose de passionnant, à savoir que les gens parlent des droits des femmes, songent à la notion d'égalité et s'interrogent sur leurs propres attitudes. C'est pourquoi cette année comme celles qui suivront, nous verrons à poursuivre à un rythme accéléré notre action sur cette question de la plus haute importance.

# AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

**LE PROJET DE REÈGLEMENT SUR LA TÉLÉVISION PAR CABLE SERA ÉTUDIÉ LORS D'UNE AUDIENCE PUBLIQUE QUI S'OUVRIRA À L'HOTEL SKYLINE À OTTAWA LE 8 AVRIL 1975.**

**GUY LEFEBVRE**
**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**
**GESTION DES POLITIQUES DE LICENCES.**

## PROJET DE REÈGLEMENT SUR LES ENTREPRISES DE RÉCEPTION DE RADIODIFFUSION

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne entend édicter le Règlement sur les entreprises de réception de radiodiffusion conformément à l'Annexe suivante:

ANNEXE

### Titre abrégé

1. Le présent règlement peut être cité sous le titre: Règlement sur la télévision par câble.

### Interprétation

2. Dans le présent Règlement, l'expression:

"canal communautaire" signifie le canal de télévision sur lequel un titulaire distribue sa programmation communautaire;

"canal sujet à interférence" signifie à l'égard d'une entreprise, quelque canal qui soit le même que le canal sur lequel émet
(a) toute station de télévision dont la zone de rayonnement de classe "A" recouvre quelque partie du territoire autorisé d'une entreprise;
(b) toute station MF locale dont la zone de rayonnement de 500 microvolts par mètre recouvre quelque partie du territoire autorisé;

"Conseil" signifie le Conseil de la Radio-Télévision canadienne;

"entreprise de réception de radiodiffusion" ou "entreprise" signifie une entreprise de réception de radiodiffusion opérant en vertu d'une licence accordée par le Conseil;

"long-métrage" signifie film de long-métrage d'une durée de plus de 60 minutes produit pour présentation dans un cinéma;

"matériel publicitaire" comprend:
(a) des messages commerciaux, et
(b) des annonces ou messages promotionnels pour les services offerts par le titulaire
mais ne comprend pas les annonces d'intérêt public, de promotion d'émission ou d'identification de canal;

"message commercial" signifie toute annonce commerciale et toute annonce qui mentionne ou présente un commanditaire, un produit ou service d'un commanditaire ou une activité que préconise un commanditaire, y compris toute mention ou présentation de ce genre dans une liste de prix;

"programmation communautaire" signifie la programmation introduite par un titulaire et produite soit:
(a) par le titulaire
(b) par des membres de la communauté desservie par le titulaire avec l'aide du titulaire, ou
(c) par des membres de la communauté, et comprend les annonces d'intérêt public, de promotion d'émissions et d'identification de canal;

"programmation" ou "émission" signifie la présentation de matière sonore ou audio-visuelle en vue d'informer, d'éclairer ou de divertir mais ne comprend pas le matériel publicitaire;

"service de base" signifie les services distribués par un titulaire susceptible d'être reçus sur un appareil de télévision conventionnel de 12 cannaux THF sans avoir recours à un dispositif augmentant la capacité de réception de l'appareil;

"service par convertisseur" signifie les services distribués par un titulaire susceptibles d'être reçus sur un appareil de télévision conventionnel de 12 canaux THF au moyen d'un dispositif augmentant la capacité de réception de l'appareil;

"signal" signifie quelque signe, signal, écrit, image, son ou renseignement de toute nature transmis ou émis comme radiocommunication par une entreprise de radiodiffusion;

"Société" signifie la Société Radio-Canada;

"Station de classe A" signifie une station de télévision opérant en vertu d'une licence accordée par le Conseil dont la zone officielle de rayonnement "A" recouvre quelque partie du territoire autorisé d'une entreprise;

"station de classe B" signifie une station de télévision opérant en vertu d'une licence accordée par le Conseil dont la zone officielle de rayonnement "B" recouvre quelque partie du territoire autorisé d'une entreprise;

"station de radio MA régionale" signifie une station MA opérant en vertu d'une licence accordée par le Conseil dont la zone officielle de rayonnement de nuit, libre d'interférence, recouvre quelque partie du territoire autorisé d'une entreprise;

"station de radio MF régionale" signifie une station MF opérant en vertu d'une licence accordée par le Conseil dont la zone de rayonnement officielle de 50 microvolts per mètre recouvre quelque partie du territoire autorisé d'une entreprise;

"station MF locale" signifie une station de radie MF opérant en vertu d'une licence accordée par le Conseil dont la zone de rayonnement officielle de 500 microvolts par mètre recouvre quelque partie du territoire autorisé d'une entreprise;

"station de radio optionnelle" signifie une station de radiodiffusion autre qu'une station MF locale ou régionale ou une station de radio MA régionale;

"station de télévision optionnelle" signifie une station de télévision autre qu'une station de classe A, de classe B ou régionale;

"station de télévision régionale" signifie une station autre qu'une station de classe A ou B opérant en vertu d'une licence accordée par le Conseil dont l'émetteur est situé à quatre-vingts (80) milles ou moins de la tête de ligne d'une entreprise;

"territoire autorisé" signifie le territoire tel que décrit sur la licence émise par le Conseil;

"tête de ligne" signifie l'endroit où une entreprise reçoit des signaux;

"titulaire" signifie une personne qui détient une licence du Conseil pour exploiter une entreprise de réception de radiodiffusion;

"zone de rayonnement officielle" signifie à l'égard de quelque station de classe A, de classe B d'une station MF locale, MA ou MF régionale, la zone de rayonnement décrite au mémoire technique relatif à la plus récente demande que le titulaire a présentée au Conseil pour l'émission, le renouvellement ou la modification de la licence de la station et que le Conseil a approuvée;

### Prescription d'une classe de licence

3. (1) Est prescrite par les présentes une classe de licence soit celle de licence d'entreprise de réception de radiodiffusion.

(2) Chaque licence accordée à une personne pour exploiter une entreprise de réception de radiodiffusion est une licence d'entreprise de réception de radiodiffusion.

### Application

4. Sauf disposition expresse aux présentes, le présent Règlement s'applique à tous les titulaires.

### Utilisation d'une entreprise

5. Un titulaire ne peut utiliser ou permettre que soit utilisés son entreprise ou un canal sur son entreprise ni fournir quelque service sur son entreprise excepté tel que requis ou permis par sa licence et le présent Règlement.

### Ordre de priorité des services de télévision

6. Un titulaire doit distribuer sur son service de base et dans la mesure des canaux disponibles sur ce service, dans l'ordre suivant de priorité:

(a) les signaux de toute station de classe A appartenant à, et exploitée par, la Société;

(b) les signaux de toute station de classe A appartenant à, et exploitée par, un titulaire opérant en vertu d'une licence accordée par le Conseil à une société indépendante pour diffuser de la programmation éducative en vertu de la Directive du gouverneur en conseil C.P. 1972-1569 du 13 juillet 1972;

(c) les signaux de toute autre station de classe A;

(d) les signaux de toute station de classe B qui n'est pas une station affiliée au, ou élément du même réseau qu'une station visée par les paragraphes (a), (b) ou (c);

(e) la programmation communautaire;

(f) les signaux des stations régionales appartenant à, et exploitées par, la Société et radiodiffusant dans chacune des langues officielles à moins que les signaux d'une station appartenant à, et exploitées par, la Société et radiodiffusant dans cette langue ne doivent être distribués en vertu des paragraphes (a) ou (d);

(g) les signaux de toute station régionale appartenant à et exploitée par, une société indépendante, titulaire d'une licence accordée par le Conseil pour diffuser de la programmation éducative en vertu des dispositions de la Directive du gouverneur en conseil C.P. 1972-1569 du 13 juillet 1972 et dont les studios sont situés dans la même province que la tête de ligne de l'entreprise à moins que les signaux d'une station appartenant à, et exploitée par, ce titulaire ne doivent être distribués en vertu des paragraphes (b) ou (d); (h) les signaux de toute station régionale non affiliée au, ou élément du, même réseau qu'une des stations déjà visées aux paragraphes (a), (b), (c), (d), (f) ou (g).

7. Lorsque deux stations ou plus doivent être distribuées par un titulaire et sont de même rang dans l'ordre de priorité établi par l'article 6

(a) la ou les stations dont le studio est situé dans la même province que l'entreprise a préséance; et

(b) lorsque deux stations ou plus sont siuées dans la même province l'ordre de priorité entre elles s'établit selon la proximité; la sattion dont le studio est le plus près de la tête de ligne de l'entreprise du titulaire a préséance.

8. (1) Lorsque l.entreprise comprend un service par convertisseur et que le nombre de stations dont les signaux doivent être distribués excède la capacité du service de base du titulaire, les signaux des stations excédentaires doivent être distribués sur le service par convertisseur dans l'ordre de priorité établi par l'article 6 et avant la distribution de signaux des stations de télévision optionnelles.

(2) Lorsqu'un titulaire satisfait aux exigences des articles 6 et 7 et du paragraphe (1) de l'article 8, il peut être autorisé par le Conseil à distribuer les signaux de stations de télévision optionnelles et d'autres services.

### Attribution des canaux de télévision

9. (1) Sous réserve du paragraphe (2) les signaux THF de toute station à laquelle les xispositions des articles 6 et 7 s'appliquent doivent être distribués sur le même canal que celui sur lequel la station est autorisée à émettre.

(2) Sous réserve des dispositions des paragraphes (3) et (4), aucun titulaire ne peut distribuer sur un canal sujet à interférence

(a) quelque signal d'une station à laquelle les dispositions des articles 6 et 7 s'appliquent; ni

(b) quelque canal communautaire.

(3) Lorsque le canal sur lequel la station est autorisée à émettre est sujet à interférence le titulaire doit distribuer ces signaux sur le canal que le Conseil désignera à cet effet.

(4) Un titulaire doit distribuer les signaux UHF de toute station à laquelle les dispositions des articles 6 et 7 s'appliquent de même que tout canal communautaire sur le canal que le Conseil désignera à cet effet.

### Canal communautaire

10. (1) Un titulaire ne peut introduire sur un canal communautaire:

(a) aucune programmation autre que la programmation communautaire;

(b) aucun matériel publicitaire;

(c) aucun long métrage, ni

(d) aucun signal ou reproduction d'un signal.

(2) Tout titulaire doit garder à sa disposition pour une période de 4 semaines à compter de son introduction et fournir, sur demande, à un représentant du Conseil la reproduction sonore de toute programmation introduite sur un canal communautaire.

(3) Tout titulaire doit répartir équitablement entre tous les partis et les candidats rivaux le temps consacré à la programmation de politique partisane introduite sur un canal communautaire.

(4) Tout titulaire doit introduire de la programmation de politique partisane en conformité avec les directives que le Conseil établira de temps à autre relativement à:

(a) la proportion du temps qui pourra être consacré à l'introduction de programmation de politique partisane; et

(b) l'attribution de temps à tous les partis politiques et candidats rivaux.

(5) Tout titulaire doit fournir la possibilité raisonnable et équilibrée d'exprimer sur son canal communautaire des vues différentes sur des sujets qui préoccupent le public dans son territoire autorisé.

### Ordre de priorité des services de radio

11. (1) Sous réserve du paragraphe (4) un titulaire doit distribuer sur les canaux MF de son entreprise et dans l'ordre suivant de priorité:

(a) les signaux de toutes les stations MF locales;

(b) les signaux de toute station MA ou MF régionale appartenant à, et exploitée par, la Société et radiodiffusant dans une des langues officielles à moins que les signaux d'une station appartenant à, et exploitée par, la Société et radiodiffusant l'une en anglais et l'autre en français ne doivent être distribués en vertu des dispositions du paragraphe (a); et

(c) lorsque tous les signaux distribués en vertu des exigences des paragraphes (a) et (b) ci-dessus sont de la même langue officielle, les signaux de toute station MA ou MF régionale diffusant dans l'autre langue officielle.

(2) Lorsqu'un titulaire satisfait aux exigences du paragraphe (1), il peut être autorisé par le Conseil à distribuer des stations de radio optionnelles et d'autres services.

(3) Les signaux de quelque station visée par le paragraphe (1) ne peuvent être distribués sur un canal sujet à interférence.

(4) Cet article ne s'applique pas dans le cas d'un titulaire qui ne peut distribuer sur son entreprise les signaux de plus de trois stations conformément aux dispositions des alinéas 1 (a) à 1 (c).

### Fourniture de service

12. (1) Sur paiement du montant prévu au paragraphe (2) ou (3) tout titulaire doit installer son service dans tout immeuble sur son territoire qui profite des services d'eau, de gaz ou d'égoût dispensés par une entreprise publique.

(2) Sous réserve du paragraphe (3), un titulaire ne peut demander comme frais d'installation quelque montant supérieur au montant des frais d'installation autorisés par sa licence.

(3) Lorsque pour une installation le raccordement requis entre la limite de la propriété sur laquelle est situé l'immeuble à desservir et le point d'entrée du câble dans cet immeuble.

(a) excède une distance de 150 pieds;

(b) ne peut être mis en place en ligne directe ou par câble aérien sans entrave; ou

(c) nécessite un raccordement souterrain non comparable au raccordement souterrain des autres services publics, si des services publics sont, ou doivent être, four ..s par voie souterraine dans la zone où l'immeuble à desservir est situé; un titulaire peut demander un montant égal au coût encouru pour exécuter cette installation au lieu de s'en tenir aux frais d'installation autorisés par sa licence.

13. Un titulaire ne peut demander aucun frais ou montant excédant le tarif autorisé par sa licence

(a) pour quelque service distribué sur son entreprise, ou

(b) pour l'utilisation de son entreprise.

### Modification et suppression de programmation

14. Un titulaire ne peut modifier ou supprimer quelque signal dans le cours de sa distribution excepté tel que permis ou requis par le présent Règlement ou quelque condition de la licence.

### Substitution d'émission

15. (1) Dans les cas où une ou des émissions identiques ou des séries d'émissions identiques sont diffusées durant la même période ou périodes de temps par deux stations ou plus dont un même titulaire est tenu de, ou autorisé à, distribuer les signaux, la station qui a préséance dans l'ordre de priorité établi par les dispositions des articles 6 et 7 peut exiger du titulaire de supprimer l'émission ou les émissions de toutes les stations occupant un rang moins élevé dans l'ordre de priorité.

(2) Toute station désirant bénéficier des dispositions du paragraphe (1) doit:

(a) donner un avis par écrit au titulaire non moins de sept (7) jours avant la diffusion de l'émission ou des émissions à être supprimées en spécifiant le titre de cette ou ces émissions, la date et l'heure de sa ou leur diffusion et indiquant la ou les stations dont la ou les émissions doivent être supprimées;

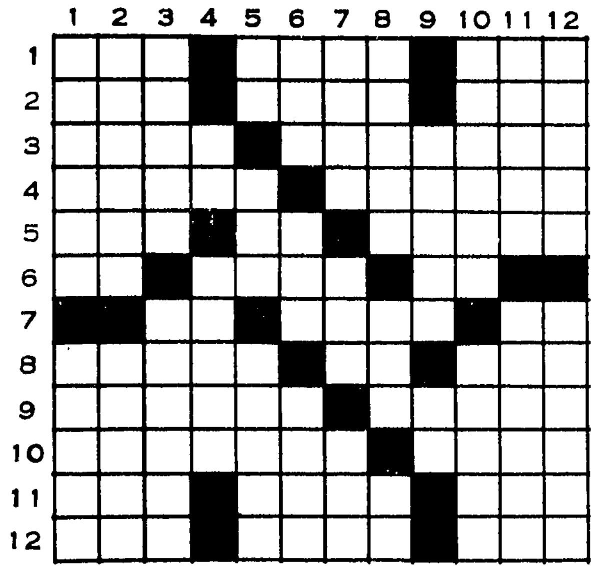
(b) immédiatement avant la diffusion de la ou des émissions, vérifier la justesse de sa requête et avertir le titulaire oralement et par écrit si quelque changement doit être apporté; et

(c) faire parvenir au Conseil copie de quelqu'avis donné selon les dispositions des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

(3) Un titulaire doit satisfaire à une requête présentée en vertu des dispositions du paragraphe (2) par une station ayant préséance selon l'ordre de priorité établi par les dispositions de l'article 6 et 7 et il doit remplacer l'émission ou les émissions supprimées par l'émission ou les émissions diffusées par la station requérante.



# MOTS CROISÉS



**HORIZONTALEMENT**

1—Unité de mesure d'accélération — Canne de golf — Vaccin contre la tuberculose.

2—Perroquet — Entoura les cigares d'une feuille extérieure — Règle.

3—Cuit dans la poêle — S'évertuent à.

4—... Castro — ...-Henri Grignon.

5—Première femme — Lac des Pyrénées — Canaux.

6—Soi — Assista — Suff.: état.

7—Possédé — Sortie — Technétium.

8—Enlèvements — Erbium — Suinte.

9—Réduisait en morceaux — Langue balto-finnoise.

10—... Godard — ... Chagall.

11—Unité de travail — Ceinture en soie — Gelée des eaux.

12—Cheville — Malpropre — Comm. des Alpes-Maritimes.

**VERTICALEMENT**

1—Sottises — Action de ne pas agréer.

2—Atteint sa destination — Triste, douloureuse.

3—Défigurée — Développement de l'épi.

4—Double règle — Vent.

5—Chrome — Obligation — Fosses où l'on dépose les légumes.

6—Portion — Poème lyrique — Instrument de musique.

7—Versant à l'ombre — Oriente — Poil.

8—Fit à la hâte — Colère — Sélénium.

9—Vêtement masculin — Samarium.

10—Azurées — Période.

11—Général du règne de Louis XIV (1621-1686) — Occirez.

12—Lieu où l'on peut coucher (pl.) — Circonférence.

## SOLUTION DE LA SEMAINE DERNIERE

**HORIZONTALEMENT:** 1. RAGE - SAC - MEG; 2. IRAS - EMU - OPE; 3. PAR - OPERE - AN; 4. ALBERT - EVITE; 5. OTAIT - ETES; 6. RACULER - ERE; 7. APR - XENON - AS; 8. SOIF - SALIR; 9. ESTER - CLAUDE; 10. UT - MUNIE - SOL; 11. REA - SET - PAUL; 12. SEC - ETE - RIXE.

**VERTICALEMENT:** 1. RIPA - RASEURS; 2. ARAL - APOSTEE; 3. GARBO - RIT - AC; 4. ES - ETC - FEM; 5. ORAUX - RUSE; 6. SEPT ILES - NET; 7. AME - TENACITE; 8. CURE - ROLLE; 9. EVE - NIA - PR; 10. MO — ITE - RUSAI; 11. EPATERA - DOUX; 12. GENESES - ELLE.



## SOLUTIONS DE LA SEMAINE DERNIERE



# Cartes d'affaires

# Histoire de la communauté française d'Edmonton

## 1795 à 1935

par Edward John Hart

*Thèse de Maîtrise ès Arts soumise à la faculté d'études diplômés de l'Université de l'Alberta Département d'histoire*

XVIII

## CHAPITRE III

### La formation de la communauté

#### Identité du groupe

Cette organisation comprenait entre autres Frédéric Villeneuve, jeune avocat arrivé depuis peu de Québec; Joseph E. Laurencelle, gérant de la banque Jacques Cartier d'Edmonton; Joseph Cartier, comptable local bien connu; et Eugène Villeneuve, marchand de Montréal qui aidait à organiser la promotion au Québec. Le groupe estimait qu'un journal promouvant la colonisation canadienne-française *"ferait connaître à tous ceux qui ont jamais rêvé de s'établir sur une ferme, que nous avons ici dans l'Alberta tous les avantages qu'un colon peut souhaiter"* (8). Il n'y a pas de doute que L'OUEST CANADIEN a répondu à cet espoir, du moins en partie, mais en même temps ses reportages des activités sociales, religieuses, économiques et politiques ont contribué à faire connaître la présence de la communauté. Sous la direction du rédacteur Frédéric Villeneuve, le journal a été publié avec succès jusqu'au mois de février 1900, alors que des problèmes financiers l'ont forcé à cesser sa publication (9).

Bien que la Société Saint-Jean-Baptiste et le journal d'expression française L'OUEST CANADIEN fussent deux manifestations importantes de l'identité française à Edmonton, la communauté était aussi intéressée à faire connaître sa présence dans les domaines d'activités plus vastes en relation avec les écoles et la politique. Les écoles, d'abord, devinrent de plus en plus importantes à mesure que la population anglaise catholique se développèrent durant la décade des années quatre-vingt-dix. Comme on l'a déjà fait remarquer, deux des trois premiers commissaires de la Commission scolaire des écoles séparées, en 1888, Georges Roy et Antonio Prince, étaient francophones. La population française était donc adéquatement représentée. Cependant, avec le temps, l'élément catholique anglais augmentait, et les francophones catholiques prirent conscience que pour protéger leurs droits, il leur faudrait continuellement réaffirmer leur position au sein de la Commission des écoles séparées. Cela devint particulièrement évident durant les années 90 à l'occasion des attaques que dut subir la langue française à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, et à l'occasion aussi de la controverse des écoles au Manitoba. C'est ainsi que J.H. Gariépy et J.H. Picard furent élus commissaires en 1898 et 1899 respectivement, et occupèrent ce poste pour le reste de cette période. A eux, s'ajoutait Lucien Dubuc, jeune avocat canadien-français, qui remplit les fonctions de secrétaire de la Commission de 1901 à 1905 (10).

Sur la scène politique locale, c'est J.H. Picard qui devait soutenir les intérêts de la communauté francophone. C'est en 1893 qu'il fut élu pour la première fois au conseil municipal d'Edmonton. Picard occupa donc un poste sur ce conseil, à l'exception d'une brève période, jusqu'à l'incorporation de la ville en 1904 (11). La seule année où il ne fut pas élu fut en 1899: L'OUEST CANADIEN semonça alors vertement les électeurs francophones, dans ses colonnes, leur reprochant de ne s'être pas suffisamment intéressés à l'élection. Bien plus, le journal stipulait que les Français comptaient des ennemis dans la population d'Edmonton, et que ces gens travaillaient à éliminer l'élément francophone du conseil municipal (12). Par la suite, Picard fut retourné dûment au Conseil à toutes les élections subséquentes.

Il n'y a pas de doute que la Commission des écoles séparées et le Conseil municipal étaient des domaines dans lesquels la communauté francophone avait raison de s'intéresser, mais ce n'est pas là que leur représentation était la plus nécessaire. C'est en effet, dans les conseils du gouvernement territorial que devaient se livrer les vraies batailles pour sauvegarder la protection des droits religieux, linguistiques et scolaires des francophones catholiques. Comme ce domaine était tellement vital, il est nécessaire d'examiner les différentes questions qui ont surgi durant cette période et de passer en revue la façon dont elles furent débattues par les représentants francophones et la communauté.

---

(8) L'OUEST CANADIEN, 3 fév. 1898.

(9) IBID., 22 fév. 1900.

(10) MACLEAN, p. 100.

(11) MACRAE, p.519.

(12) L'OUEST CANADIEN, 14 déc., 1899.

## JOYEUX ANNIVERSAIRE

aux membres de l'ACFA par le service de la Sécurité Familiale

*VENDREDI, le 21 mars*

*M. Roland BACQUE, Therien*
*Mme Elianne BOULIANNE, St-Paul*
*Mme Violaine CORBIN, Grande Prairie*
*Me Louis A. DESROCHERS, Edmonton*
*M. Gérard Marcel DUFOUR, Spirit River*
*M. Léo GAUDET, Fort McMurray*
*Mlle Diane LEGAULT, Tangente*
*M. Jean-Paul VINCENT, Sherwood Park*

*SAMEDI, le 22 mars*

*Mme Marthe C. DUCHARME, Bonnyville*
*Dr. Werner Bernhard SCHULZE, Edmonton*
*Mme Pauline ST-PIERRE, Falher*
*Soeur Alice TROTTIER, f.j., Edmonton*

*DIMANCHE, le 23 mars*

*Dr. Georges BOSNYAK, St-Paul*
*M. Lucien CHENARD, Tangente*
*M. Roger FONTAIN, Hinton*
*M. Lucien J.M. GARANT, Donnelly*
*Mme Fernande LEFEBVRE, St-Paul*

*LUNDI, le 24 mars*

*M. Denis CROTEAU, Fort Kent*
*M. Gilles CROTEAU, Bonnyville*
*M. Roméo GENEREUX, Bonnyville*
*M. Raymond LEBLANC, St-Albert*
*M. J.Armand OUELLETTE, Bonnyville*

*MARDI, le 25 mars*

*M. Raymond M. ARCAND, Donnelly*
*M. Roger BRUNEAU, Falher*
*Honorable Juge André DECHENE, Edmonton*
*M. Emile J.E. LABBE, Edmonton*
*M. Donald J. LETOURNEAU, Edmonton*
*M. Arthur L'HEUREUX, Legal*
*M. Richard POIRIER, Fort McMurray*

*MERCREDI, le 26 mars*

*M. Camille R. BENOIT, Edmonton*
*M. Rémi HANDFIELD, Beaumont*

*JEUDI, le 27 mars*

*M. Jacques AUDY, Nampa*
*Mme Juliette BOUCHER, Jean Côté*
*Mme Angèle LAMOUREUX, McLennan*
*Mme Yvonne LANGLOIS, Tangente*
*M. Maurice MERCIER, Hinton*